

Constellium SE

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

RSM PARIS
26, rue Cambacérés
75008 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'Assemblée Générale
Constellium SE
Washington Plaza
40-44, rue Washington
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Constellium SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les goodwill, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 417 millions d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les sections « Goodwill » et « Perte de valeur du goodwill » de la note 2.6 « Principes régissant la préparation des comptes consolidés » et la note 17 « Immobilisations incorporelles et Goodwill » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés.

La section « Imposition » de la note 2.6 « Principes régissant la préparation des comptes consolidés » et la note 18 « Impôt différé » de l'annexe des comptes consolidés précisent que les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où leur récupération est probable. Nous avons examiné les prévisions fiscales du groupe, les échéanciers de reversement des actifs et passifs d'impôts différés, et la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues justifiant la probabilité de récupération de ces actifs d'impôts différés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 mars 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

RSM PARIS

Pierre Marty

 *Paul Vaillant*

Pierre Marty

Paul Vaillant

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	3	4 883	5 907	5 686
Coût des ventes		(4 393)	(5 305)	(5 148)
Marge brute		490	602	538
Frais de vente et d'administration		(237)	(276)	(247)
Frais de recherche et de développement		(39)	(48)	(40)
Autres produits (charges) opérationnels nets	8	(89)	(23)	153
Résultat d'exploitation		125	255	404
Charges financières nettes	10	(159)	(175)	(149)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		—	2	(33)
Résultat avant impôt		(34)	82	222
Produit (charge) d'impôt	12	17	(18)	(32)
Résultat net		(17)	64	190
Résultat attribuable aux :				
Actionnaires de Constellium		(21)	59	188
Participations ne donnant pas le contrôle		4	5	2
Résultat net		(17)	64	190
Résultat par action attribuable aux actionnaires de Constellium (en euros par action)				
De base		(0,15)	0,43	1,40
Dilué		(0,15)	0,41	1,37
Nombre moyen pondéré d'actions				
De base		138 739 635	136 856 978	134 761 736
Dilué		138 739 635	142 645 619	138 145 914

Les notes font partie intégrante des présents comptes consolidés.

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ ("OCI")

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2020	2019	2018
Résultat net		(17)	64	190
Autres éléments du résultat global				
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au compte de résultat consolidé</i>				
Réévaluation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		(20)	(61)	24
Impôt sur la réévaluation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	18	5	13	(6)
<i>Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement au compte de résultat consolidé</i>				
Couvertures de flux de trésorerie futurs	22	26	(8)	(25)
Couvertures d'investissement net	22	—	4	(4)
Impôt sur le résultat découlant des couvertures	18	(7)	2	8
Écarts de conversion		(18)	1	10
Autres éléments du résultat global				
Total du résultat global		(31)	15	197
Attribuable aux :				
Actionnaires de Constellium		(34)	10	195
Participations ne donnant pas le contrôle		3	5	2
Total du résultat global		(31)	15	197

Les notes font partie intégrante des présents comptes consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre	
		2020	2019
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	439	184
Créances clients et autres créances	14	406	474
Stocks	15	582	670
Autres actifs financiers	21	39	22
		1 466	1 350
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	16	1 906	2 056
Goodwill	17	417	455
Immobilisations incorporelles	17	61	70
Participations mises en équivalence		1	1
Actifs d'impôt différé	18	193	185
Créances clients et autres créances	14	67	60
Autres actifs financiers	21	18	7
		2 663	2 834
Total de l'actif		4 129	4 184
Passif			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	19	905	999
Emprunts	20	92	201
Autres passifs financiers	21	46	35
Impôt exigible		20	14
Provisions	24	23	23
		1 086	1 272
Passifs non courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	19	32	21
Emprunts	20	2 299	2 160
Autres passifs financiers	21	41	23
Obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi	23	664	670
Provisions	24	98	99
Passifs d'impôt différé	18	10	24
		3 144	2 997
Total du passif		4 230	4 269
Capitaux propres			
Capital social	26	3	3
Prime d'émission	26	420	420
Déficit et autres réserves non distribués		(538)	(519)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Constellium		(115)	(96)
Participations ne donnant pas le contrôle		14	11
Total des capitaux propres		(101)	(85)
Total du passif et des capitaux propres		4 129	4 184

Les notes font partie intégrante des présents comptes consolidés.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Prime d'émission	Réévaluation	Couvertures de flux de trésorerie	Réserve pour écart de conversion	Autres réserves	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2020	3	420	(177)	(10)	4	53	(389)	(96)	11	(85)
Résultat net	—	—	—	—	—	—	(21)	(21)	4	(17)
Autres éléments du résultat global	—	—	(15)	19	(17)	—	—	(13)	(1)	(14)
Total du résultat global	—	—	(15)	19	(17)	—	(21)	(34)	3	(31)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	—	—	15	—	15	—	15
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2020	3	420	(192)	9	(13)	68	(410)	(115)	14	(101)

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Prime d'émission	Réévaluation	Couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissement net	Réserve pour les écarts de conversion	Autres réserves	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2019	3	420	(129)	(8)	3	37	(448)	(122)	8	(114)
Résultat net	—	—	—	—	—	—	59	59	5	64
Autres éléments du résultat global	—	—	(48)	(2)	1	—	—	(49)	—	(49)
Total du résultat global	—	—	(48)	(2)	1	—	59	10	5	15
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	—	—	16	—	16	—	16
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	(2)	(2)
Au 31 décembre 2019	3	420	(177)	(10)	4	53	(389)	(96)	11	(85)

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Prime d'émission	Réévaluation	Couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissement net	Réserve pour les écarts de conversion	Autres réserves	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2018	3	420	(147)	13	(7)	25	(634)	(327)	8	(319)
Changements de méthodes comptables	—	—	—	—	—	—	(2)	(2)	—	(2)
Au 1er janvier 2018 (retraité)	3	420	(147)	13	(7)	25	(636)	(329)	8	(321)
Résultat net	—	—	—	—	—	—	188	188	2	190
Autres éléments du résultat global	—	—	18	(21)	10	—	—	7	—	7
Total du résultat global	—	—	18	(21)	10	—	188	195	2	197
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	—	—	12	—	12	—	12
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	(2)	(2)
Au 31 décembre 2018	3	420	(129)	(8)	3	37	(448)	(122)	8	(114)

Les notes font partie intégrante des présents comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2020	2019	2018
Résultat net		(17)	64	190
Ajustements				
Amortissements	16, 17	259	256	197
Pertes de valeur d'actifs	16, 17	43	—	—
Coûts des services rendus au titre des régimes de retraites et avantages postérieurs à l'emploi	23	34	27	(10)
Charges financières nettes	10	159	175	149
(Produit) charge d'impôt	12	(17)	18	32
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		—	(2)	33
(Gains) pertes latents sur les dérivés, montant net, et découlant de la réévaluation des actifs et passifs monétaires, montant net		(18)	(33)	86
Pertes (gains) sur cession	8	4	3	(186)
Divers, montant net		19	16	14
Variation du fonds de roulement d'exploitation				
Stocks		63	57	(9)
Créances clients		36	104	(145)
Dettes fournisseurs		(38)	(31)	(27)
Autre		(10)	9	(58)
Variation des provisions		1	(2)	(2)
Obligations payées au titre des régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	23	(53)	(50)	(46)
Intérêts versés		(140)	(158)	(129)
Impôt sur le résultat remboursé (payé)		9	(6)	(23)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		334	447	66
Acquisition d'immobilisations corporelles	4	(182)	(271)	(277)
Subvention reçue au titre d'acquisition d'immobilisations		5	—	—
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise		—	(83)	—
Produit de cession, net de la trésorerie		1	2	200
Apport en capitaux propres et prêts consentis aux sociétés mises en équivalence		—	—	(24)
Autres activités d'investissement		—	(1)	10
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(176)	(353)	(91)
Produit de l'émission d'Emprunts Obligataires Senior	20	290	—	—
Remboursement d'Emprunts Obligataires Senior	20	(200)	(100)	—
(Remboursements) / produits sur les facilités de crédit renouvelables U.S.	20	(129)	105	(67)
Produits d'autres emprunts	20	202	8	—
Remboursements d'autres emprunts	20	(10)	(4)	(1)
Paiement d'obligations locatives	20	(35)	(86)	(15)
Paiement lié aux coûts de financement		(9)	—	—
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle		—	(4)	—
Autres activités de financement		(8)	5	1
Flux de trésorerie nets provenant (affectés aux) des activités de financement		101	(76)	(82)
Augmentation / (Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		259	18	(107)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		184	164	269
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(4)	2	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	13	439	184	164

Les notes font partie intégrante des présents comptes consolidés.

Annexes des comptes consolidés

NOTE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Constellium est un leader mondial en matière de conception et de fabrication d'une vaste gamme de produits en aluminium laminés et extrudés, novateurs et spécialisés, destinés principalement aux marchés de l'emballage, de l'aéronautique et de l'automobile. L'implantation industrielle du Groupe comprend des usines stratégiquement situées en Amérique du Nord, en Europe et en Chine. Le Groupe exploite 29 usines, 3 centres de Recherche et Développement ("R&D") et 3 centres administratifs et compte environ 12 000 employés.

Constellium SE, société européenne de droit français, est la société mère du Groupe. L'adresse de Constellium SE est Washington Plaza, 40-44 rue Washington, 75008 Paris, France.

Sauf indication contraire, les termes « nous », « notre », « nos », « Constellium », le « Groupe » et la « Société » utilisés dans le présent document renvoient à Constellium SE et à ses filiales.

NOTE 2 - SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de Constellium SE et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne. L'application des IFRS par le Groupe n'entraîne aucune différence entre les IFRS publiées par l'IASB et les IFRS approuvées par l'Union européenne (https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002_fr).

Les comptes consolidés ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration le 11 mars 2021.

2.2 Nouvelles normes et interprétations

Plusieurs modifications et interprétations sont entrées en vigueur en 2020, sans incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

- Modification d'IAS 1 et d'IAS 8 : *Définition du terme « significatif »*
- Modification d'IFRS 3 : *Définition d'une entreprise*
- Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 : *Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 1*

2.3 Nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas encore obligatoire

Le Groupe n'a pas adopté de façon anticipée de normes, interprétations ou modifications publiées mais non encore en vigueur. Les nouvelles normes et interprétations suivantes ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur. Le Groupe a l'intention d'adopter les nouvelles normes et interprétations à leur date d'entrée en vigueur obligatoire mais n'anticipe pas d'impact significatif du fait de leur adoption.

- Modifications d'IAS 1 : *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants*
- Modification d'IFRS 9 : *Inclusion des honoraires dans le critère des 10 % relatif à la décomptabilisation*
- Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 : *Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2*
- Modification d'IFRS 16 : *Allègements de loyer liés à la COVID-19*
- Modification d'IAS 16 : *Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue*
- Modifications d'IAS 37 : *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat*
- Modification d'IFRS 3 : *Référence au cadre conceptuel*

2.4 Base de préparation

Conformément à IAS 1 *Présentation des états financiers*, les comptes consolidés ont été préparés selon le principe que Constellium est en situation de continuité d'exploitation et poursuivra ses activités dans un avenir prévisible.

La situation financière du Groupe, ses flux de trésorerie, sa situation de liquidité et ses facilités de financement sont décrits dans les comptes consolidés à la NOTE 13 - Trésorerie et équivalent de trésorerie, NOTE 20 - Emprunts et la NOTE 22 - Gestion des risques financiers.

Les prévisions et projections du Groupe, qui tiennent compte des changements raisonnablement possibles des performances opérationnelles, y compris une évaluation de l'environnement macroéconomique actuel, indiquent que le Groupe devrait être en mesure d'exercer ses activités dans les limites de ses facilités de financement actuelles et des clauses restrictives qui s'y rapportent.

Par conséquent, le Groupe continue d'adopter le principe de la continuité d'exploitation pour préparer ses comptes consolidés. La direction est d'avis que cette hypothèse n'est pas invalidée par les capitaux propres négatifs du Groupe au 31 décembre 2020. Cette appréciation a été confirmée par le conseil d'administration le 11 mars 2021.

2.5 Présentation de la performance opérationnelle de chaque secteur opérationnel et du Groupe

Conformément à IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, les secteurs opérationnels sont basés sur les gammes de produits, les marchés et les secteurs couverts, et sont présentés de façon cohérente avec l'information interne fournie au principal décideur opérationnel. Responsable d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels, le Directeur Général a été identifié comme étant le principal décideur opérationnel.

2.6 Principes régissant la préparation des comptes consolidés

Méthode de consolidation

Ces comptes consolidés comprennent tous les actifs, passifs, capitaux propres, chiffre d'affaires, charges et flux de trésorerie des entités et des entreprises contrôlées par Constellium. Les transactions et soldes intersociétés sont éliminés.

Les filiales sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur l'entité émettrice, qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle elles ne sont plus contrôlées par le Groupe.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont comptabilisées soit comme des sociétés mises en équivalence, soit comme des partenariats selon les intérêts détenus dans l'entreprise commune.

Les participations dans les sociétés mises en équivalence sont d'abord comptabilisées au coût. Par la suite, elles sont augmentées ou diminuées de la quote-part du Groupe dans leur résultat, ou d'autres mouvements reflétés directement dans les capitaux propres de l'entité.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition.

La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs transférés, des passifs repris et des titres de capitaux propres émis par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs identifiables acquis, les passifs et les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le montant des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé pour chaque regroupement d'entreprises et est évalué soit à la juste valeur (méthode du goodwill complet), soit selon la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise à

laquelle donnent droit ces titres de propriété actuels, ce qui se traduit par la comptabilisation de la part du goodwill attribuable aux actionnaires de la société mère uniquement (méthode du goodwill partiel).

Le goodwill est évalué initialement comme l'excédent du total de la contrepartie transférée et du montant comptabilisé à l'égard de la participation ne donnant pas le contrôle sur le montant des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur de l'actif net de la filiale acquise, la différence est comptabilisée comme un gain dans les Autres produits (charges) opérationnels nets dans le compte de résultat consolidé.

À la date d'acquisition, le Groupe comptabilise les actifs identifiables acquis, les passifs et les passifs éventuels repris (actifs nets identifiables) des filiales selon leur juste valeur à cette date. Les actifs et passifs comptabilisés peuvent être ajustés pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition, en fonction des nouvelles informations obtenues sur les faits et les circonstances existant à cette date.

Les coûts liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés et inclus dans le poste Autres produits (charges) opérationnels nets du compte de résultat consolidé.

Unités génératrices de trésorerie

Les unités d'exploitation, qui correspondent généralement à des sites industriels, sont le plus bas niveau d'information interne du Groupe et ont été identifiées comme des unités génératrices de trésorerie.

Goodwill

Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé au coût établi à la date du regroupement d'entreprises, après déduction du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Le goodwill est affecté aux secteurs opérationnels, qui sont les groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Les secteurs opérationnels représentent les niveaux les plus bas au sein du Groupe où le goodwill fait l'objet d'un suivi à des fins de gestion interne.

Les gains et les pertes réalisés lors de la cession d'une unité génératrice de trésorerie tiennent compte de la valeur comptable du goodwill lié à l'unité génératrice de trésorerie vendue.

Perte de valeur du goodwill

Le groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel le goodwill a été affecté est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment s'il existe une indication qu'il est susceptible d'avoir subi une perte de valeur.

La valeur nette comptable d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie est comparée à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Le calcul de la valeur d'utilité utilise des projections de flux de trésorerie fondées sur des budgets financiers approuvés par la direction et couvrant généralement une période de cinq ans. Les flux de trésorerie au-delà de cette période sont estimés en utilisant un taux de croissance à long terme perpétuel pour les années suivantes.

La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie actualisés sur la période projetée et de la valeur terminale. Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction du coût moyen pondéré du capital de chaque secteur opérationnel.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu d'un intervenant du marché pour le groupe d'unités génératrices de trésorerie dans le cadre d'une transaction normale. Cette valeur est estimée en fonction des données de marché accessibles et pertinentes ou d'un modèle des flux de trésorerie actualisés reflétant les hypothèses des intervenants du marché.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable du groupe d'unités génératrices de trésorerie excède sa valeur recouvrable.

Une perte de valeur doit être répartie pour réduire d'abord la valeur comptable de tout goodwill affecté au groupe d'unités génératrices de trésorerie, puis celle des autres actifs du groupe d'unités au prorata de la valeur comptable de chaque actif du groupe d'unités.

Toute perte de valeur est comptabilisée dans les Autres produits (charges) opérationnels nets au compte de résultat consolidé. Une perte de valeur comptabilisée au titre du goodwill ne peut être reprise au cours d'exercices ultérieurs.

Actifs non courants et groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, définit une activité abandonnée comme une composante d'une entité qui i) génère des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres composantes, ii) est classée comme détenue en vue de la vente ou, dont l'entité s'est séparée, et iii) représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les actifs et passifs sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel.

Les actifs et passifs sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente si leur valeur comptable doit être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts du bilan consolidé de l'exercice au cours duquel la décision de vendre a été prise.

Les résultats des activités abandonnées sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Transactions en monnaie étrangère et établissements à l'étranger

Monnaie fonctionnelle

Les éléments inclus dans les comptes consolidés de chacune des entités et activités de Constellium sont évalués sur la base de leur monnaie fonctionnelle, qui correspond à la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elles exercent leurs activités.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. L'écart de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change à la fin de l'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, sauf s'il est reporté dans les autres éléments du résultat global à titre de couverture des flux de trésorerie futurs et de couverture de l'investissement net admissibles. L'écart de change lié aux emprunts ainsi qu'à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est présenté en tant que charge financière nette. L'écart de change réalisé qui se rapporte aux transactions commerciales est présenté au poste Coût des ventes. Tous les autres écarts de change, y compris ceux qui sont liés aux dérivés de change couvrant les transactions commerciales lorsque la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée, sont présentés dans le poste Autres produits (charges) opérationnels nets.

Établissements à l'étranger : monnaie de présentation et conversion des devises

Pour la préparation des comptes consolidés, les soldes de fin d'exercice des actifs, passifs et composantes des capitaux propres des entités et des entreprises de Constellium sont convertis à partir de leur monnaie fonctionnelle en euros, la monnaie de présentation du Groupe, selon leurs taux de change de fin d'exercice respectifs. Le chiffre d'affaires, les charges et les flux de trésorerie des entités et activités de Constellium sont convertis à partir de leurs monnaies fonctionnelles en euros selon leurs taux de change moyens respectifs pour l'exercice.

Les écarts nets résultant de la conversion des taux de change sont comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé.

Le tableau suivant résume les principaux taux de change utilisés pour préparer les comptes consolidés.

<i>Taux de change pour 1 euro</i>		Taux moyens			Taux de clôture		
		Exercice clos le 31 décembre			Le 31 décembre		
		2020	2019	2018	2020	2019	2018
Dollars américains	USD	1,1405	1,1193	1,1798	1,2271	1,1234	1,1450
Francs suisses	CHF	1,0704	1,1121	1,1546	1,0802	1,0854	1,1269
Couronnes tchèques	CZK	26,4337	25,6698	25,6452	26,2420	25,4080	25,7240

Chiffre d'affaires tiré des contrats avec des clients

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à un montant de contrepartie auquel une entité s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client.

Le Groupe conclut principalement des contrats avec des clients pour la vente de produits en aluminium laminés ou extrudés. Pour la majorité de nos activités, les obligations de performance auprès des clients commencent lorsque nous accusons réception d'un bon de commande d'un client particulier pour un produit à livrer à court terme. Ces bons de commande sont par nature à court terme, bien qu'ils puissent être régis par des contrats-cadres pluriannuels.

Le chiffre d'affaires tiré de la vente de produits, évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, doit être comptabilisé au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement à la livraison. Dans un nombre limité de cas, le Groupe peut être tenu de comptabiliser le chiffre d'affaires à l'avancement, découlant de produits qu'il ne peut pas utiliser autrement et pour lesquels il a un droit exécutoire à paiement au titre de la production effectuée jusqu'à la date considérée.

Le chiffre d'affaires tiré des ventes de produits, net de remises commerciales, de rabais et d'incitations en fonction du volume, est comptabilisé pour le montant auquel le Groupe s'attend à avoir droit, généralement à la livraison, et à condition qu'il y ait des éléments probants convaincants que le contrôle a été transféré.

Les passifs sur contrats comprennent les montants prévus au titre des rabais, ristournes, incitations, remboursements et pénalités en fonction du volume et des concessions sur le prix. Les passifs sur contrats sont présentés au poste Dettes fournisseurs et autres crédateurs.

Le Groupe applique la mesure de simplification portant sur les informations à fournir sur les obligations de performance qui font partie de contrats dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an.

Le Groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification sur les composants financiers significatifs si la période entre le transfert du produit et le paiement est inférieure ou égale à un an.

Frais de recherche et de développement

Les coûts engagés dans les projets de développement sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont respectés :

- il est techniquement faisable d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service;
- la direction a l'intention d'achever et de mettre en service l'immobilisation incorporelle;
- il est possible de mettre en service l'immobilisation incorporelle;
- il est possible de démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- les ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle sont disponibles;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne satisfont pas à ces critères sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne peuvent pas être comptabilisés ultérieurement à titre d'actif.

Autres produits (charges) opérationnels nets

Le poste Autres produits (charges) opérationnels nets comprend : i) les gains et pertes réalisés et non réalisés sur les dérivés lorsque la comptabilité de couverture ne s'applique pas, ii) les écarts de change latents découlant de la réévaluation des actifs et passifs monétaires, iii) la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés, qui sont désignés à des fins de comptabilité de couverture et iv) les pertes de valeurs constatées sur les actifs non financiers.

Le poste Autres produits (charges) opérationnels nets identifie séparément les autres éléments inhabituels, peu fréquents ou non récurrents. Ces éléments sont ceux qui, de l'avis de la direction, doivent être communiqués en raison de leur importance, de leur nature ou de leur incidence. Pour déterminer si un événement ou une transaction est visé, la direction tient compte des facteurs quantitatifs et qualitatifs tels que leur fréquence ou leur prévisibilité.

Produits et charges d'intérêts

Les charges d'intérêts sur les financements à court et à long terme sont comptabilisées aux taux appropriés des différents contrats d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt, y compris les intérêts, engagés dans la construction d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif pendant la période nécessaire pour finaliser et préparer l'actif préalablement à son utilisation prévue.

Accords de paiement fondé sur des actions

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres versés aux membres du personnel et aux membres du conseil d'administration ont été évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution est passée en charges selon la méthode linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation du Groupe du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront acquis ultimement, une augmentation correspondante des capitaux propres devant aussi être comptabilisée. À la fin de chaque exercice, le Groupe révisé son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est prévue.

Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation corporelle acquise par la Société est évaluée au coût, ce qui comprend son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction et l'estimation des coûts de fermeture et de remise en état associés à l'actif. Les coûts d'emprunt, y compris les intérêts, qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'une immobilisation corporelle sont inclus dans le coût. Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation corporelle est évaluée au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts sont inscrits à l'actif dans les immobilisations en cours jusqu'à ce que ces projets soient terminés et que les actifs soient mis en service.

Coûts ultérieurs

Les améliorations et les remplacements sont inscrits à l'actif à titre d'acquisitions d'immobilisations corporelles seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs en découlant iront directement à la Société et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant liés aux immobilisations corporelles sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Amortissement

Les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité estimée des actifs connexes selon la méthode linéaire, comme suit :

- Immeubles : de 10 à 50 ans ;
- Matériel et outillage : de 3 à 40 ans ;
- Véhicules : de 5 à 8 ans.

Immobilisations incorporelles

Comptabilisation et évaluation

La technologie et les relations commerciales acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont présentées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles du Groupe est appréciée comme étant déterminée.

Amortissement

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilité estimée des actifs selon la méthode linéaire, comme suit :

- Technologie : 20 ans ;
- Relations commerciales : 25 ans ;
- Logiciels : 3 à 5 ans.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une dépréciation si une indication porte à croire que la valeur comptable de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable se fonde sur la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité, déterminée en fonction des estimations des flux de trésorerie nets futurs actualisés de l'actif ou du groupe d'actifs auquel il appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée en Autres produits (charges) opérationnels nets au compte de résultat consolidé.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera obtenue et que les conditions y afférentes seront remplies.

Les subventions publiques relatives à des actifs sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable de l'actif. Elles sont comptabilisées au compte de résultat de manière linéaire sur la durée d'utilisation attendue des actifs auxquelles elles se rapportent. Les subventions publiques liées au résultat sont présentées en déduction des coûts et sont différées et comptabilisées au compte de résultat sur la période où sont encourus les coûts qu'elles visent à compenser.

Instruments financiers

i. Classement et évaluation

- *Actifs financiers*

Les actifs financiers sont classés comme étant : a) au coût amorti, b) à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI), ou c) à la juste valeur par le biais du résultat net (FVPL). Le classement dépend des caractéristiques

des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique suivi par le Groupe pour les gérer. La direction détermine le classement des actifs financiers de Constellium lors de la comptabilisation initiale.

i. Les actifs au coût amorti sont composés des autres créances, des prêts non courants et des prêts courants présentés au bilan consolidé. Le modèle d'affaires est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, à condition qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif au coût amorti diminué de toute perte de valeur. Ils sont classés comme actifs courants ou non courants selon leur date d'échéance.

ii. Les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont composés des créances clients présentées dans le bilan consolidé. Le modèle d'affaires est d'assurer la liquidité du Groupe, le cas échéant, ce qui entraîne des cessions au moyen de contrats d'affacturage qui sont fréquentes et de valeur importante. Par conséquent, les créances clients sont gérées selon un objectif qui entraîne la perception des flux de trésorerie contractuels et la cession des créances aux affactureurs. Le portefeuille des créances clients est par conséquent classé comme évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au moment de la décomptabilisation, la variation cumulée de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est recyclée au résultat net. L'écart de conversion et les pertes ou reprises de valeur sont comptabilisés en résultat net et calculés de la même façon que les actifs financiers évalués au coût amorti. Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Ces actifs sont classés comme actifs courants ou non courants selon leur date d'échéance.

iii. Les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont composés des dérivés sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture qui répond aux conditions d'application de la comptabilité de couverture conformément à IAS 39, *Instruments financiers*. Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur et les coûts de transaction sont passés en charges au compte de résultat consolidé.

- *Passifs financiers*

Les emprunts et les autres passifs financiers, à l'exception des dérivés passifs, sont comptabilisés initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction engagés et directement attribuables à l'émission du passif. Ces passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les montants reçus initialement, diminués des coûts de transaction, et la valeur du remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iv. Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers assujettis au modèle de pertes de crédit attendues d'IFRS 9 sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres créances et les prêts consentis aux sociétés mises en équivalence.

v. Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté au bilan consolidé si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date à laquelle un contrat dérivé est conclu et sont réévalués ultérieurement à leur juste valeur à la fin de chaque période présentée. La comptabilisation des variations ultérieures de la juste valeur diffère selon que le dérivé a été désigné ou non comptablement comme instrument de couverture et, le cas échéant, selon la nature de l'élément couvert.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou versé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché appropriés sont utilisés pour établir la juste valeur. Le Groupe estime périodiquement l'incidence du risque de crédit sur ses instruments dérivés regroupés par contrepartie et en tient compte lors de l'estimation de la juste valeur de ses dérivés.

Les ajustements de la valeur de crédit sont calculés pour les dérivés d'actifs en fonction du risque de crédit des contreparties. Les ajustements de la valeur de débit sont calculés pour les dérivés de crédit en fonction du risque de crédit propre de Constellium. La méthode de la juste valeur utilisée repose sur la probabilité de défaut historique fournie par les principales agences de notation.

Pour les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées immédiatement en résultat net et sont comprises dans les Autres produits (charges) opérationnels nets.

Comptabilité de couverture

Le Groupe n'a pas adopté la disposition d'IFRS 9 sur la comptabilité de couverture et continue, par conséquent, d'appliquer les dispositions d'IAS 39. En ce qui concerne les instruments dérivés qui sont désignés pour la comptabilité de couverture, le groupe documente au début de la transaction de couverture la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que son objectif en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. Le Groupe documente également, au début de la couverture et de façon continue par la suite, son évaluation qui vise à déterminer si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture ont été et continueront d'être hautement efficaces dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert.

La part efficace de la variation de juste valeur des dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et qui remplissent les conditions nécessaires pour pouvoir être désignés ainsi est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans des réserves au titre des capitaux propres. Les gains ou les pertes liés à la part inefficace sont comptabilisés immédiatement au compte de résultat consolidé dans les Autres produits (charges) opérationnels nets.

Les montants comptabilisés au titre des capitaux propres sont reclassés au compte de résultat consolidé lorsque l'élément couvert a une incidence sur le compte de résultat consolidé. Le gain ou la perte relatif à la partie efficace des instruments dérivés couvrant les flux de trésorerie prévus en vertu des contrats conclus avec les clients est comptabilisé dans le chiffre d'affaires. Si la couverture d'une transaction prévue couverte mène à la comptabilisation d'un actif non financier, les gains et les pertes déjà reportés dans les capitaux propres sont reclassés hors des capitaux propres et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif. Les montants différés seront ultimement comptabilisés au compte de résultat consolidé lors de la vente, de l'amortissement ou de la dépréciation de l'actif.

Lorsqu'un instrument de couverture expire, est vendu ou est résilié, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les gains ou les pertes existant jusqu'alors dans les capitaux propres y demeurent et sont comptabilisés lorsque la transaction prévue se traduit dans le compte de résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue soit réalisée, les gains et les pertes comptabilisés dans les capitaux propres sont reclassés immédiatement à l'état du résultat consolidé.

Contrat de location (depuis le 1er janvier 2019)

Actifs au titre de droits d'utilisation

Le Groupe comptabilise des actifs au titre de droits d'utilisation à la date du début du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et sont ajustés pour tenir compte de la réévaluation des dettes de locations résultant d'un changement des paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou d'un changement dans l'évaluation de la probabilité d'exercice des options d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant celle-ci, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés sur les lignes des actifs auxquels ils se rapportent dans les immobilisations corporelles. À moins qu'il ne soit raisonnablement assuré que le Groupe deviendra propriétaire du bien loué à la fin du contrat de location, les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés sont amortis linéairement sur la période la plus courte entre la durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

Obligations locatives

À la date de début d'un contrat de location, le Groupe comptabilise une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers à verser sur la durée du contrat de location.

Afin de déterminer la durée du bail, la direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de renouvellement ou de résiliation. Les périodes de renouvellement ou au-delà de la date de résiliation sont incluses dans la durée du bail uniquement lorsqu'il est raisonnablement certain que le bail soit renouvelé ou ne soit pas résilié.

Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes que la Société s'attend à payer au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le Groupe de l'option de résiliation du contrat de location. Les obligations locatives sont comptabilisées dans les emprunts. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont passés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine des paiements.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé facilement. Après la date de début, les obligations locatives sont augmentées pour tenir compte de l'accumulation d'intérêts et réduites en fonction des paiements de loyers versés. De plus, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée si le contrat est modifié, s'il y a un changement dans la durée du contrat de location, ou s'il y a un changement dans l'appréciation de la probabilité d'exercice de l'option d'achat du bien sous-jacent.

Contrats de location de courte durée et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

Le Groupe s'est prévalu de l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location de courte durée pour les contrats de location dont la durée est d'au plus 12 mois à partir de la date de début et qui ne sont assortis d'aucune option d'achat. Le Groupe s'est également prévalu de l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur pour les contrats de location dont la valeur du bien sous-jacent est inférieure à 5 000 euros. Les paiements de loyers au titre des contrats de location à court terme et de ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification pour les composantes locatives et non locatives comme une seule composante concernant les véhicules. Le Groupe a appliqué IFRS 16 de manière rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme au 1er janvier 2019.

En outre, le Groupe a choisi de se prévaloir de la disposition d'allègement d'IFRS 16 et n'a pas appliqué IFRS 16 aux contrats qu'il n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4.

Contrats de location (avant le 1er janvier 2019)

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve une part importante des risques et des avantages liés à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Divers immeubles ainsi que le matériel et l'outillage sont loués auprès de tiers en vertu de contrats de location simple. Aux termes des contrats de location simple, les paiements de loyers sont comptabilisés à titre de charge locative selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, et sont compris dans le coût des ventes ou les frais de vente et d'administration, en fonction de la nature des biens loués.

Les contrats de location d'immobilisations corporelles en vertu desquels le Groupe a la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés à titre de contrats de location-financement. Divers immeubles et le matériel sont loués auprès de tiers en vertu de contrats de location-financement. Aux termes de ces contrats de location-financement, le bien financé est comptabilisé dans les immobilisations corporelles et le financement est comptabilisé comme un passif financier, dans les emprunts.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, le coût étant principalement déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les coûts moyens pondérés des matières premières, pièces détachées, produits en cours et produits finis sont calculés selon les coûts enregistrés dans la période considérée en fonction de la capacité d'exploitation normale et incluent le prix d'achat des matériaux, le transport, les droits et droits de douane, les coûts de production, qui comprennent le coût de la main-d'œuvre, des matériaux et autres charges, qui sont directement attribuables au processus de production et aux frais généraux de production.

Créances clients

Comptabilisation et évaluation

Les créances clients sont comptabilisées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, étant donné qu'elles sont gérées dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des créances aux affineurs. Le Groupe applique l'approche simplifiée prévue par IFRS 9 pour évaluer les pertes de crédit attendues, laquelle utilise la correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de toutes les créances clients et actifs sur contrats.

Contrats d'affacturage

En application des contrats d'affacturage sans recours, en vertu desquels le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances, les créances sont décomptabilisées du bilan consolidé. Pour déterminer s'il a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances, le Groupe prend en compte le risque de crédit, le risque de retard de paiement, le risque de dilution, le risque de change et le risque fiscal. Les accords en vertu desquels le Groupe décomptabilise les créances entraînent des variations de créances clients qui sont reflétées à titre de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Lorsque les créances clients sont cédées avec recours, et que la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces créances n'est pas transférée, les créances ne sont pas décomptabilisées. Lorsque le Groupe ne décomptabilise pas les créances, la trésorerie reçue de l'affacteur est classée comme une entrée de trésorerie liée aux activités de financement, le règlement des créances, comme une entrée de trésorerie liée aux activités d'exploitation et le remboursement à l'affacteur comme une sortie de trésorerie liée aux activités de financement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en banque et des fonds en caisse, des dépôts à court terme à vue auprès de banques, d'autres placements très liquides à court terme, dont l'échéance initiale est d'au plus de trois mois, qui sont rapidement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur, diminués des découverts bancaires qui sont remboursables sur demande, à la condition qu'il existe un droit à la compensation.

Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ordinaires ou options sont comptabilisés nets d'impôt dans les capitaux propres en déduction du produit d'émission.

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à la juste valeur et classées comme passifs courants si l'échéance est à au plus d'un an.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées selon la meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains lorsque la direction constate i) qu'une obligation juridique ou implicite existe résultant d'événements passés, ii) qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler l'obligation, et iii) que ces

montants peuvent être raisonnablement estimés. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation.

Le coût final d'extinction de ces passifs est incertain, et les estimations de coûts peuvent varier compte tenu de plusieurs facteurs. Le règlement de ces passifs pourrait différer considérablement des montants comptabilisés ou le moment prévu de la dépense pourrait également changer. Par conséquent, d'importants ajustements pourraient être apportés aux provisions, ce qui pourrait entraîner des charges ou des reprises complémentaires.

Frais au titre des fermetures et des restaurations

Les frais estimés au titre des fermetures et des restaurations sont comptabilisés pendant l'exercice au cours duquel l'obligation juridique ou implicite découlant de la perturbation connexe survient et s'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Ces frais reposent sur la valeur actuelle nette des coûts futurs estimés. Les provisions constituées pour frais au titre de fermetures et de restaurations ne comprennent aucune obligation additionnelle susceptible de survenir d'une perturbation future. Les frais sont estimés en fonction d'un plan de fermeture comprenant des études de faisabilité et d'ingénierie, ils sont mis à jour chaque année pendant la durée de vie de l'exploitation afin de refléter les développements connus (par exemple révisions des estimations de coûts et de la durée de vie estimée des activités) et font l'objet d'une revue formelle à intervalles réguliers chaque année.

La provision initiale pour fermetures et les fluctuations ultérieures des provisions pour les frais au titre des fermetures et des restaurations, y compris celles provenant de nouvelles perturbations, les mises à jour d'estimations de coûts, les changements de durée de vie estimée des activités et les révisions des taux d'actualisation sont inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles. Ces frais sont ensuite amortis sur la durée de vie utile restante des actifs correspondants. L'amortissement ou la désactualisation appliqués pour établir la valeur actuelle nette des provisions est imputé au compte de résultat consolidé en charges financières.

Frais au titre des mesures environnementales correctives

Les frais au titre des mesures environnementales correctives sont comptabilisés selon l'estimation de la valeur actualisée des coûts liés à l'obligation de nettoyage environnemental du Groupe. Les fluctuations des provisions pour le nettoyage environnemental sont présentées à titre de coût d'exploitation dans le coût des ventes.

Frais de restructuration

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la direction de Constellium s'est manifestement engagée à exécuter le plan de restructuration et lorsque ces passifs peuvent être raisonnablement estimés. Le Groupe comptabilise les passifs qui comprennent essentiellement des indemnités de licenciement ou de cessation d'emploi ponctuelles, et des coûts de résiliation de contrats, principalement liés aux obligations rattachées aux contrats de location de matériel et de locaux. Ces montants reposent sur les montants restants exigibles en vertu de divers accords contractuels, et sont ajustés périodiquement en fonction d'événements prévus ou imprévus ou de changements de circonstances qui réduiraient ou augmenteraient ces obligations.

Réclamations juridiques, fiscales et autres réclamations potentielles

Les provisions pour des réclamations d'ordre juridique sont faites lorsqu'il est probable que les passifs soient engagés et qu'ils peuvent être raisonnablement estimés. Pour les réclamations et notifications, les passifs sont comptabilisés lorsque l'issue défavorable d'un dossier est réputée être probable et que la perte peut être raisonnablement estimée. La direction détermine la probabilité d'une issue défavorable en fonction de plusieurs facteurs tels que, entre autres, la nature du dossier, les moyens de défense et la stratégie dont elle dispose, l'évolution du dossier, les idées et opinions des conseils juridiques et autres conseils, l'applicabilité et les chances de succès des recours en appel, le processus et l'issue de cas passés similaires. Une fois qu'une issue défavorable est considérée comme probable, la direction évalue la probabilité des issues possibles et la perte la plus probable est comptabilisée. Les cas juridiques sont revus régulièrement afin de déterminer s'il y a lieu aux changements dans l'appréciation par la direction de la probabilité d'une issue défavorable ou de l'estimation d'une perte potentielle. Selon leur nature, ces coûts peuvent être imputés aux postes Coût des ventes ou Autres produits (charges) opérationnels nets au compte de résultat consolidé. Les provisions pour garanties de produits et garanties de règlement de la fraction correspondante à la valeur actuelle nette de tout frais à régler pour les potentielles futures actions en justice, des réclamations et autres allégations qui pourraient être faites par les clients de Constellium ou les utilisateurs finaux de ses produits sont incluses dans les autres réclamations potentielles. Les provisions pour garanties de produits et autres garanties sont imputées au poste Coût des ventes au compte de résultat consolidé.

La direction constitue des provisions pour impôts et fait courir des intérêts sur celles-ci, si elle le juge approprié, en prévision de certaines positions fiscales autres que l'impôt sur le résultat qui pourraient être remises en question et que le Groupe pourrait ne pas réussir à défendre, malgré l'avis de la direction indiquant que les positions adoptées peuvent être entièrement soutenues.

Régimes de retraite, autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, la cotisation versée en fonction du service rendu au cours de l'année de service est comptabilisée au compte de résultat consolidé. Cette charge est incluse dans le résultat d'exploitation.

Pour les régimes à prestations définies, l'obligation au titre des avantages de retraite comptabilisée au bilan consolidé représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. Les obligations au titre des prestations définies sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation. Le montant imputé au compte de résultat consolidé en rapport avec ces régimes figure en résultat d'exploitation, à l'exception des charges d'intérêts qui sont comprises dans les charges financières nettes. L'incidence des changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience sont présentés à l'état du résultat global consolidé.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se rapportent principalement aux avantages sociaux au titre des soins de santé et d'assurance-vie pour les employés à la retraite et, dans certains cas, pour leurs bénéficiaires et les personnes à leur charge couvertes. L'admissibilité à cette couverture dépend de certains critères liés à l'âge et aux années de service. Ces régimes d'avantages ne sont pas capitalisés et sont comptabilisés comme obligations au titre des prestations définies, comme il est décrit ci-dessus.

Les autres avantages à long terme du personnel comprennent essentiellement les médailles du travail et d'autres prestations d'invalidité à long terme. Pour ces régimes, les gains et pertes actuariels survenant au cours de l'exercice sont comptabilisés immédiatement au compte de résultat consolidé.

Imposition

Le produit (la charge) d'impôt est calculé(e) en vertu des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables.

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat en France, aux États-Unis, en Allemagne et dans de nombreux autres pays. Certaines entreprises de Constellium peuvent être incluses dans les déclarations d'impôt de certains pays. Dans certains cas, ces entreprises peuvent être conjointement et solidairement responsables envers l'entité qui dépose la déclaration d'impôt consolidée pour des impôts supplémentaires susceptibles d'être évalués.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés à la hauteur des conséquences fiscales futures estimées attribuables aux différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants des comptes consolidés et leur base fiscale respective. Cette approche exige également la comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les reports en avant de pertes d'exploitation et les reports en avant de crédits d'impôt.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon des taux d'imposition qui devraient s'appliquer au cours de l'exercice où l'actif est réalisé ou le passif réglé. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles.

Présentation des états financiers

Les comptes consolidés sont présentés en million d'euros, à l'exception du résultat par action qui est en euros. Certains montants de l'exercice précédent peuvent avoir été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.

2.7 Jugements liés à l'application des méthodes comptables et sources principales d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requièrent que la direction fasse preuve de jugement, d'avoir recours à des estimations et hypothèses qui affectent les montants des produits, des charges, des actifs et passifs et des informations fournies y affèrent et des informations sur les passifs éventuels. Ces jugements et estimations reposent sur la connaissance que la direction possède des faits et circonstances pertinents, en tenant compte de l'expérience passée. Cependant, les résultats réels pourraient varier des montants compris dans les comptes consolidés. Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs d'ici le prochain exercice comprennent les éléments présentés ci-dessous. Le Groupe a revu les hypothèses et estimations significatives au regard de l'incertitude générée par la pandémie COVID-19 et ses impacts potentiels sur son activité et ses états financiers, détaillés en NOTE 4 - Information sectorielle, NOTE 16 - Immobilisations corporelles, NOTE 20 - Emprunts, NOTE 22 - Gestion des risques financiers, NOTE 24 - Provisions, et NOTE 27 - Aides gouvernementales en lien avec la COVID-19. Cependant, il reste une incertitude considérable au regard de la durée de la crise et son impact potentiel sur l'économie en général et notre activité en particulier, et il ne peut y avoir de garantie que nos hypothèses se matérialiseront ou que les résultats ne différeront pas matériellement de nos estimations.

Tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles

La détermination de la juste valeur et de la valeur d'utilité d'unités génératrices de trésorerie ou de groupes d'unités génératrices de trésorerie dépend de nombreuses hypothèses, en particulier les données de marché, les flux de trésorerie futurs estimés et les taux d'actualisation.

Ces hypothèses sont assujetties à des risques et des incertitudes. Toute modification importante apportée à ces hypothèses pourrait entraîner un changement important affectant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie ou une dépréciation du goodwill. Les principales hypothèses appliquées sont détaillées dans les notes NOTE 16 - Immobilisations corporelles et NOTE 17 - Immobilisations incorporelles (y compris le goodwill).

Régimes de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies dépend d'un certain nombre de facteurs qui sont déterminés sur une base actuarielle selon un certain nombre d'hypothèses et leur détermination exige l'exercice de jugement. Les hypothèses utilisées et les jugements faits pour déterminer les obligations au titre des prestations définies et le coût net des régimes de retraite comprennent les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération future ainsi que les critères pour déterminer, dans le contexte d'une modification apportée au régime, à quel moment la modification a été apportée au régime.

Tout changement important apporté à ces hypothèses pourrait entraîner un changement important des charges liées aux avantages du personnel comptabilisées au compte de résultat consolidé ou des gains et pertes actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les principales hypothèses formulées et les jugements appliqués sont détaillés à la NOTE 23 - Obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Impôt sur le résultat

Une grande part de jugement est parfois exigée pour déterminer les charges d'impôt à payer, car la détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. Le Groupe comptabilise des passifs selon des estimations selon lesquelles des impôts supplémentaires seront exigibles. Lorsque le règlement définitif d'une question fiscale donne lieu à un montant d'impôt différent du montant comptabilisé, l'écart est comptabilisé dans les provisions d'impôt exigible et différé, dans les résultats d'exploitation et possiblement dans les flux de trésorerie de la période du règlement définitif.

Une grande part de jugement est également exigée pour déterminer les actifs d'impôt différé à comptabiliser. Pour évaluer la comptabilisation des actifs d'impôt différé, la direction considère s'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôt différé seront utilisés. Les actifs d'impôt différé seront utilisés dans la mesure où des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour les exercices pendant lesquels les différences temporaires deviendront déductibles. Cette évaluation est réalisée au moyen d'un examen détaillé des actifs d'impôt différé par pays et prend en compte les résorptions prévues de différences temporaires imposables et déductibles, du rendement passé, actuel et futur attendu découlant du budget, du plan d'affaires et des stratégies de planification fiscale. Les actifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les pays où il est plus improbable que probable qu'un bénéfice imposable suffisant, auquel les différences temporaires déductibles pourront être

appliquées, sera disponible. Les principales hypothèses formulées et les jugements appliqués sont détaillés à la NOTE 17 - Impôts différés.

Provisions

Des provisions ont été comptabilisées pour : i) les frais au titre des fermetures et des restaurations ; ii) les frais au titre des mesures environnementales correctives et frais de surveillance; iii) les plans de restructuration; iv) les réclamations juridiques et autres réclamations potentielles, notamment des provisions pour les risques liés à la fiscalité autre que l'impôt sur le résultat, les garanties de produits et les autres garanties. Ces provisions sont comptabilisées pour des montants qui représentent les meilleures estimations de la direction quant à la dépense nécessaire au règlement de l'obligation à la date du bilan consolidé. Les prévisions sont révisées chaque année jusqu'à ce que le passif réel soit réglé, toute différence étant comptabilisée en résultat pendant l'exercice au cours duquel la révision est effectuée. Les principales hypothèses formulées et les jugements appliqués sont détaillés à la NOTE 24 - Provisions.

Regroupement d'entreprises

La détermination de la répartition de la juste valeur des actifs transférés, des passifs repris requiert du jugement dans le choix des techniques d'évaluation et des hypothèses utilisées. Les hypothèses et données clés incluent la détermination des projections des flux de trésorerie, des taux d'actualisation, des indices sectoriels, des transactions comparables sur le marché, des prix du marché concernant le coût de remplacement et indices industriels connexes.

NOTE 3 - CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2020	2019	2018
Produits laminés – Emballage	1 960	2 172	2 245
Produits laminés – Automobile	663	816	636
Produits de spécialité et autres produits laminés de faible épaisseur	102	151	169
Produits laminés – Aéronautique	560	863	773
Produits laminés – Transport, industrie, défense et autres	442	557	566
Produits extrudés – Automobile	665	797	714
Autres produits extrudés	491	551	573
Divers	—	—	10
Total du chiffre d'affaires par gamme de produits	4 883	5 907	5 686

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2020	2019	2018
Allemagne	1 014	1 260	1 339
France	362	563	554
Royaume-Uni	192	194	175
Suisse	52	68	77
Autres pays d'Europe	923	1 078	1 038
Total Europe	2 543	3 163	3 183
États-Unis	1 941	2 175	1 897
Asie et autres pays du Pacifique	211	277	300
Tous les autres pays	188	292	306
Total du chiffre d'affaires par destination des produits	4 883	5 907	5 686

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à un moment précis, sauf en ce qui concerne certains produits qui représentent moins de 1 % du total du chiffre d'affaires n'ayant aucune autre utilisation et donnant le droit à un paiement.

NOTE 4 - INFORMATION SECTORIELLE

La direction a déterminé les secteurs opérationnels de Constellium en fonction de ses gammes de produits ainsi que des marchés et des secteurs dans lesquels Constellium exerce ses activités. Constellium prépare l'information sectorielle et la présente au principal décideur opérationnel de Constellium (se reporter à la NOTE 2 - Sommaire des principales méthodes comptables) en fonction de ces mêmes critères.

Les conventions comptables utilisées pour préparer l'information sectorielle du Groupe sont les mêmes que celles utilisées pour préparer les comptes consolidés du Groupe.

Produits laminés - Emballage et Automobile (P&ARP)

Le secteur P&ARP approvisionne en produits laminés le marché de l'emballage, avec des bobines et des tôles minces pour la production de canettes et capsules pour les secteurs des boissons et de l'alimentaire et des tôles de boîtier pour le marché de l'emballage flexible, ainsi que le marché automobile avec un certain nombre d'applications techniques sophistiquées, comme l'ABS ("automotive body sheets") pour l'automobile et les matériaux servant aux échangeurs thermiques. P&ARP exploite quatre usines, situées dans trois pays et comptait environ 3 900 employés au 31 décembre 2020.

Aéronautique et Transport (A&T)

Le secteur A&T fournit des produits laminés et de très faibles volumes de produits extrudés au marché de l'aéronautique ainsi que des produits laminés aux secteurs du transport, de l'industrie et de la défense. A&T exploite six usines situées dans trois pays et comptait environ 3 300 employés au 31 décembre 2020.

Structures Automobile et Industrie (AS&I)

Le secteur AS&I fournit des produits extrudés en alliage dur ou doux pour un éventail d'applications industrielles en forte demande à des clients des secteurs automobile, ingénierie, ferroviaire et transports, et des éléments de structure de haute technologie aux clients du secteur automobile. AS&I exploite dix-neuf usines situées dans dix pays et comptait environ 4 600 employés au 31 décembre 2020.

Holdings et Fonctions Centrales (H&C)

Le secteur H&C comprend le coût net des fonctions du siège social et des fonctions de support administratif de Constellium (y compris nos centres de technologie).

Éliminations intersectorielles

Les transactions intersectorielles sont négociées dans des conditions de pleine concurrence et aux prix des marchés.

4.1 Chiffre d'affaires par secteur

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre								
	2020			2019			2018		
	Chiffre d'affaires par secteur	Élimination inter-sectorielle	Chiffre d'affaires externe	Chiffre d'affaires par secteur	Élimination inter-sectorielle	Chiffre d'affaires externe	Chiffre d'affaires par secteur	Élimination inter-sectorielle	Chiffre d'affaires externe
P&ARP	2 734	(9)	2 725	3 149	(10)	3 139	3 059	(9)	3 050
A&T	1 025	(23)	1 002	1 462	(42)	1 420	1 389	(50)	1 339
AS&I	1 167	(11)	1 156	1 351	(3)	1 348	1 290	(3)	1 287
H&C (A)	—	—	—	—	—	—	10	—	10
Total	4 926	(43)	4 883	5 962	(55)	5 907	5 748	(62)	5 686

(A) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le secteur H&C comprenait le chiffre d'affaires pour approvisionner des tiers en métal.

4.2 EBITDA Ajusté sectoriel et rapprochement de l'EBITDA Ajusté et du résultat net

Le principal décideur opérationnel de Constellium mesure la rentabilité et la performance financière des secteurs opérationnels en fonction du bénéfice ajusté avant intérêts, impôts et amortissements « EBITDA Ajusté ». L'EBITDA Ajusté est défini comme le résultat net découlant des activités poursuivies avant impôts, résultats des sociétés mises en équivalence, charges financières nettes, autres charges et amortissements ajustés pour exclure les frais de restructuration, les pertes de valeur, les gains ou pertes non réalisés sur les dérivés et sur l'écart de change lors de transactions qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture, le décalage du prix du métal, la charge de rémunération fondée sur des actions, les effets de certains ajustements comptables liés aux acquisitions, les coûts des activités de démarrage et de développement, les coûts d'acquisition, d'intégration et de séparation, certains coûts marginaux et autres éléments exceptionnels, inhabituels ou généralement non récurrents.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2020	2019	2018
P&ARP		291	273	243
A&T		106	204	152
AS&I		88	106	125
H&C		(20)	(21)	(22)
EBITDA Ajusté		465	562	498
Écart sur les prix du métal (A)		(8)	(46)	—
Coûts de démarrage et de développement (B)		(5)	(11)	(21)
Coûts non récurrents liés à l'acquisition de Bowling Green (C)		—	(5)	—
Coûts liés à la rémunération fondée sur des actions		(15)	(16)	(12)
(Pertes) gains sur les modifications des régimes de retraite (D)	23	(2)	1	36
Amortissements	16, 17	(259)	(256)	(197)
Pertes de valeur d'actifs	16, 17	(43)	—	—
Coûts de restructuration	8	(13)	(4)	(1)
Gains (pertes) latents sur les dérivés	8	16	33	(84)
Gains latents de change découlant de la réévaluation des actifs et passifs monétaires, montant net	8	1	—	—
(Pertes) gains sur cession (E)	8	(4)	(3)	186
Divers (F)		(8)	—	(1)
Résultat d'exploitation		125	255	404
Charges financières nettes	10	(159)	(175)	(149)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		—	2	(33)
Résultat avant impôt		(34)	82	222
Produit (charge) d'impôt	12	17	(18)	(32)
Résultat net		(17)	64	190

- (A) L'écart sur les prix du métal correspond à l'incidence financière de la différence temporaire, soit entre le moment où les prix de l'aluminium compris dans le chiffre d'affaires de Constellium sont déterminés, et le moment où les prix d'achat de l'aluminium compris dans le coût des ventes sont établis. Le Groupe comptabilise les stocks selon un prix moyen pondéré et cet ajustement vise à éliminer l'incidence de la volatilité des prix au LME. L'ajustement au titre de l'écart sur les prix du métal du Groupe est calculé selon une méthode normalisée interne appliquée à chaque usine de Constellium. Le calcul tient compte de la valeur moyenne d'un produit comptabilisé dans les stocks, qui se rapproche du prix au comptant sur le marché, moins la valeur moyenne de sortie des stocks, qui correspond à la moyenne pondérée du composant métal compris dans le coût des ventes, selon la quantité vendue au cours de l'exercice.
- (B) Les coûts de démarrage et de développement, pour les exercices clos le 31 décembre 2020, 2019 et 2018 sont liés à de nouveaux projets dans le secteur opérationnel AS&I.
- (C) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les coûts non récurrents liés à l'acquisition de Bowling Green comprennent l'ajustement sans impact cash de la réévaluation des stocks.

- (D) En 2018, le Groupe a modifié un de ses régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux États-Unis, ce qui a donné lieu à un profit de 36 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- (E) En juillet 2018, Constellium a conclu la vente à Novelis des actifs du bâtiment nord de son usine de Sierre, située en Suisse, et est devenu partie à la constitution conjointe avec Novelis d'une joint venture visant l'infrastructure partagée de l'usine de Sierre en contrepartie d'un montant en trésorerie de 200 millions d'euros. Cette transaction a entraîné la résiliation du contrat de location en vigueur visant les actifs du bâtiment nord qui étaient loués et exploités par Novelis depuis 2005. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la transaction a généré un profit net de 190 millions d'euros (se reporter à la NOTE 31 - Filiales et secteurs d'activité).
- (F) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le poste Divers comprend des pénalités et des frais de résiliation au titre des contrats d'approvisionnement, encourus du fait du non-respect par le Groupe de certains engagements en raison de la crise du COVID-19 pour un montant de 2 millions d'euros, ainsi qu'une perte de 6 millions d'euros résultant de l'annulation de la désignation de dérivés dans la comptabilité de couverture concernant certaines ventes futures qui ne sont plus hautement probables en raison des effets de la crise du COVID-19.

4.3 Investissements sectoriels

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2020	2019	2018
P&ARP	(73)	(96)	(97)
A&T	(45)	(72)	(70)
AS&I	(61)	(97)	(105)
H&C	(3)	(6)	(5)
Investissements	(182)	(271)	(277)

4.4 Actifs sectoriels

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
P&ARP	1 733	1 951
A&T	765	856
AS&I	668	703
H&C	274	276
Actifs sectoriels	3 440	3 786
Actifs d'impôt différé	193	185
Trésorerie et équivalents de trésorerie	439	184
Autres actifs financiers	57	29
Total de l'actif	4 129	4 184

4.5 Information sur les principaux clients

Pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires généré par les ventes du secteur P&ARP au principal client du Groupe s'est établi respectivement à 492 millions d'euros et 812 millions d'euros. Aucun autre client ne représentait plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe en 2020 et en 2018. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucun client ne représentait plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

NOTE 5 - INFORMATION PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE

Les immobilisations corporelles sont présentées selon leur emplacement physique :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
États-Unis	777	926
France	646	656
Allemagne	270	250
République tchèque	97	106
Autres pays	116	118
Total	1 906	2 056

NOTE 6 - CHARGES PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2020	2019	2018
Matières premières et consommables utilisés	(2 832)	(3 535)	(3 561)
Charges liées aux avantages du personnel	(902)	(1 038)	(927)
Coûts d'énergie	(141)	(162)	(140)
Sous-traitants	(89)	(100)	(92)
Frais de transport à la vente	(122)	(156)	(143)
Honoraires	(73)	(97)	(74)
Charges liées aux contrats de location	(11)	(13)	(31)
Amortissements	(259)	(256)	(197)
Autres charges d'exploitation	(240)	(272)	(270)
Autres produits (charges) opérationnels nets	(89)	(23)	153
Total des charges d'exploitation	(4 758)	(5 652)	(5 282)

NOTE 7 - CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2020	2019	2018
Salaires		(855)	(994)	(889)
Charges de retraite – régimes à prestations définies	23	(23)	(19)	(20)
Avantages complémentaires de retraite	23	(9)	(9)	(6)
Rémunération fondée sur des actions	30	(15)	(16)	(12)
Total des charges liées aux avantages du personnel		(902)	(1 038)	(927)

NOTE 8 - AUTRES PRODUITS (CHARGES) OPÉRATIONNELS NETS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2020	2019	2018
(Pertes) gains réalisés sur les dérivés (A)		(35)	(49)	14
Pertes reclassées depuis "OCI" suite à l'annulation de la désignation de la comptabilité de couverture (B)		(6)	—	—
Gains (pertes) latents sur les dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net, montant net (A)	4	16	33	(84)
Écart de change latent découlant de la réévaluation des actifs et passifs monétaires, montant net	4	1	—	—
Pertes de valeur d'actifs (C)	16, 17	(43)	—	—
Coûts de restructuration (D)	24	(13)	(4)	(1)
(Pertes) gains sur les modifications des régimes de retraite (E)	23	(2)	1	36
(Pertes) gains sur cession (F)		(4)	(3)	186
Divers		(3)	(1)	2
Total des autres produits (charges) opérationnels nets		(89)	(23)	153

- (A) Les gains et pertes réalisés et non réalisés ont trait à des dérivés conclus qui ont pour but d'atténuer l'exposition à la volatilité des devises et des prix des commodités. Les gains et pertes réalisés et non réalisés ont trait à des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.
- (B) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe a déterminé qu'une partie des ventes couvertes prévues sur la second semestre m 2020 et l'année 2021, pour laquelle les dérivés étaient désignés en comptabilité de couverture, n'était plus hautement probable. En conséquence, la juste valeur des dérivés correspondants accumulée dans les Capitaux Propres a été transférée au Compte de Résultat, générant une perte de 6 millions d'euros.
- (C) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, une perte de valeur d'actifs de 43 millions d'euros a été constatée en lien avec certaines unités génératrices de trésorerie du secteur A&T en raison du ralentissement de l'industrie aéronautique suite à la crise du COVID-19 et certaines unités génératrices de trésorerie du secteur AS&I suite à la révision des perspectives opérationnelles à long terme.
- (D) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les coûts de restructuration s'élevaient à 13 millions d'euros relatifs à des réductions d'effectifs en Europe et aux États-Unis.
- (E) En 2018 le Groupe a modifié un de ses régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux États-Unis, ce qui a donné lieu à un profit de 36 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- (F) En juillet 2018, Constellium a conclu la vente à Novelis des actifs du bâtiment nord de son usine de Sierre, située en Suisse, et est devenu partie à la constitution conjointe avec Novelis d'une joint venture visant l'infrastructure partagée de l'usine de Sierre en contrepartie d'un montant en trésorerie de 200 millions d'euros. Cette transaction a entraîné la résiliation du contrat de location en vigueur visant les actifs du bâtiment nord qui étaient loués et exploités par Novelis depuis 2005. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la transaction a généré un profit net de 190 millions d'euros (se reporter à la NOTE 31 - Filiales et secteurs d'activité).

NOTE 9 - ÉCART DE CHANGE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2020	2019	2018
Montant compris dans le chiffre d'affaires	22	(6)	(7)	2
Montant compris dans le coût des ventes		(2)	1	2
Montant compris dans les autres produits (charges) opérationnels nets		(19)	9	7
Total		(27)	3	11
(Pertes) profits de change réalisés sur les dérivés de change, montant net	22	(11)	1	11
Pertes reclassées depuis "OCI" suite à l'annulation de la désignation de la comptabilité de couverture	22	(6)	—	—
(Pertes) profits latents sur les dérivés de change, montant net	22	(8)	1	(3)
Écart de change découlant de la réévaluation des actifs et passifs monétaires, montant net		(2)	1	3
Total		(27)	3	11

Se reporter aux NOTE 21 - Instruments financiers et NOTE 22 - Gestion des risques financiers pour de plus amples informations sur les dérivés de change et les activités de couverture de la Société.

Réserve pour écart de conversion

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Réserve pour écart de conversion au 1er janvier	4	3
Incidence des écarts de conversion	(17)	1
Réserve pour écart de conversion au 31 décembre	(13)	4

NOTE 10 - CHARGES FINANCIÈRES NETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2020	2019	2018
Intérêts reçus	—	—	7
Produits financiers	—	—	7
Charges d'intérêts sur les emprunts (A)	(117)	(124)	(118)
Charges d'intérêts sur les contrats de location	(10)	(13)	(5)
Coûts financiers au titre des prestations de retraite et autres avantages	(11)	(16)	(15)
Charges liées à l'affacturage	(10)	(19)	(18)
(Pertes) gains réalisés et latents sur les dérivés sur dettes à la juste valeur (B)	(32)	13	28
Gains (pertes) réalisés et latents de change sur les activités de financement, montant net (B)	37	(3)	(22)
Autres charges financières (C)	(17)	(16)	(10)
Coûts d'emprunt capitalisés (D)	1	3	4
Charges financières	(159)	(175)	(156)
Charges financières nettes	(159)	(175)	(149)

- (A) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe a principalement engagé les charges suivantes : i) des intérêts de 111 millions d'euros au titre des Emprunts Obligataires Senior de Constellium SE et ii) des charges d'intérêts et des frais d'un montant total de 3 millions d'euros relatifs à la facilité de crédit garantie par des sûretés sur des actifs de Muscle Shoals, Ravenswood et Bowling Green ("Pan-U.S. ABL"). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Groupe a principalement engagé les charges suivantes : i) des intérêts

de 115 millions d'euros au titre des Emprunts Obligataires Senior de Constellium SE et ii) des charges d'intérêts et des frais d'un montant total de 7 millions d'euros relatifs au Pan-U.S. ABL.

- (B) Le Groupe couvre son exposition au dollar par rapport au principal des Emprunts Obligataires Senior de Constellium SE libellés en dollars américains, pour la fraction qui n'a pas servi à financer directement ou indirectement les entités dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain. Les variations de la juste valeur de ces dérivés de couverture sont comptabilisées au poste Charges financières nettes dans le compte de résultat consolidé et compensent largement les résultats latents découlant de la réévaluation des Emprunts Obligataires Senior de Constellium SE libellés en dollars américains.
- (C) Les autres charges financières contiennent principalement l'amortissement des frais de mise en place des Emprunts Obligataires Senior. De plus, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, une perte nette de 6 millions d'euros a été supporté découlant d'un changement apporté à l'emprunt consenti à Constellium-UACJ LLC en février 2018.
- (D) Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction des actifs sont inscrits à l'actif. Le taux de capitalisation était de 6 % pour les exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018.

NOTE 11 - RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'acquisition d'une participation de 49 % Constellium-UACJ ABS LLC a été conclue le 10 janvier 2019 et l'entité fait partie du périmètre de consolidation depuis la date d'acquisition. L'information ci-dessous présente les montants comptabilisés dans les comptes consolidés de l'entité considérée conformément aux principes comptables du Groupe et non pas selon la quote-part de la Société dans ces montants.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2018
Chiffre d'affaires	262
Coût des ventes	(309)
Frais de vente et d'administration	(10)
Perte d'exploitation	(57)
Charges financières (A)	(7)
Perte nette	(64)

(A) Les charges financières comprennent un produit de 11 millions d'euros découlant de la modification apportée aux prêts consentis par les actionnaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

NOTE 12- IMPÔT

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2020	2019	2018
Charge d'impôt exigible	(14)	(32)	(30)
Charge d'impôt différé	31	14	(2)
Total de la charge d'impôt	17	(18)	(32)

La réconciliation du taux effectif d'impôt est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2020	2019	2018
Résultat avant impôt	(34)	82	222
Taux d'imposition applicable à la société mère (A)	32,0 %	34,4 %	25,0 %
Economie (charge) d'impôt calculée au taux d'imposition applicable à la société mère	11	(28)	(55)
Incidence fiscale des éléments suivants :			
Impact des taux d'imposition étranger	2	3	2
Variations des actifs d'impôt différé comptabilisés et non comptabilisés (B)	15	(10)	30
Changements de lois et de taux d'imposition (C)	—	21	—
Divers	(11)	(4)	(9)
Economie (charge) d'impôt	17	(18)	(32)
Taux d'impôt effectif	49 %	22 %	14 %

(A) La société mère est une société française pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019, et était une société hollandaise pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

(B) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les variations sont liées principalement à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé sur des pertes reportables antérieures, dans l'une de nos entités opérationnelles aux États-Unis, suite à la clarification des règles de limitation des intérêts en 2020 et du CARES Act. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les variations sont liées principalement à des transactions non récurrentes, particulièrement au profit lié à la vente du bâtiment nord de l'usine de Sierre et la résiliation d'un contrat de location, qui ont généré un bénéfice imposable important, compensé par l'utilisation de reports en avant de pertes fiscales non reconnues auparavant.

(C) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les changements de lois et de taux d'imposition proviennent principalement de l'application de la réforme fiscale fédérale suisse, votée en mai 2019 et adoptée dans le canton où une de nos filiales est implantée.

NOTE 13 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2020, les fonds en banque et les fonds en caisse d'un montant de 439 millions d'euros comprenaient 26 millions d'euros détenus par des filiales menant des activités dans des pays où les restrictions en matière de contrôle des capitaux font en sorte que les soldes de trésorerie ne sont pas immédiatement disponibles pour une utilisation générale par les autres entités au sein du Groupe. Au 31 décembre 2019, le montant assujéti à ces restrictions s'établissait à 22 millions d'euros.

NOTE 14 - CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Créances clients – montant brut	—	345	—	395
Dépréciation	—	(4)	—	(2)
Total des créances clients – montant net	—	341	—	393
Actifs d'impôt exigible	34	15	35	22
Autres taxes	—	33	—	35
Actifs sur contrats	23	2	16	2
Charges payées d'avance	1	6	1	8
Divers	9	9	8	14
Total des autres créances	67	65	60	81
Total des créances clients et autres créances	67	406	60	474

14.1 Actifs sur contrats

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Coûts d'outillage non facturés	9	—	16	—
Divers	14	2	—	2
Total des actifs sur contrats	23	2	16	2

14.2 Antériorité des créances clients

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Non échues	333	380
Échues de 1 à 30 jours	7	10
Échues de 31 à 60 jours	1	3
Échues de 61 à 90 jours	—	—
Échues depuis plus de 90 jours	—	—
Total des créances clients – montant net	341	393

Provision pour perte de valeur

La réévaluation de la provision pour perte de valeur découlant des modifications apportées aux estimations est prise en compte en tant que provision additionnelle ou recouvrement. Une provision complémentaire de respectivement 1,9 millions d'euros et 0,4 million d'euros a été comptabilisée au cours des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019

Aucun des montants compris dans les autres créances n'a été considéré comme devant être déprécié.

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière correspond à la valeur comptable de chacune des catégories de créances indiquées ci-dessus. Le Groupe ne détient aucun actif affecté en garantie en provenance de ses clients ou débiteurs.

14.3 Concentration des devises

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Euros	143	126
Dollars américains	181	251
Francs suisses	6	3
Autres devises	11	13
Total des créances clients nettes	341	393

14.4 Contrats d'affacturage

Pour ses créances clients, le Groupe a conclu avec des tiers des contrats d'affacturage avec des engagements fermes des affactureurs aux Etats Unis, France, Allemagne, Suisse et République Tchèque.

- Aux Etats-Unis, Constellium Muscle Shoals LLC a conclu un contrat d'affacturage portant sur la cession de certaines créances clients, avec une capacité maximale de 300 millions de dollars et à échéance en septembre 2021. Constellium Automotive USA LLC a conclu un contrat d'affacturage portant sur la cession de certaines créances clients, avec une capacité maximale de 25 millions de dollars et à échéance décembre 2021.
- Le contrat d'affacturage de nos entités françaises a une capacité maximale de 255 millions d'euros (dont 20 millions d'euros d'une ligne avec recours) et une échéance en décembre 2023.
- Des contrats d'affacturage de nos entités en Allemagne, en Suisse et en République tchèque ont une capacité maximale de 150 millions d'euros et une échéance en décembre 2023.

De plus, le Groupe a cédé les créances détenues sur l'un de ses clients allemands en application d'un contrat d'affacturage (dont la capacité n'est pas assortie d'un engagement ferme de l'affactureur) sous réserve que ces créances soient confirmées par le client.

Ces contrats d'affacturage contiennent des obligations usuelles de faire et de ne pas faire, dont certaines concernent l'administration et le recouvrement des créances cédées, les modalités des factures et de l'échange d'informations, mais ne contiennent pas de clauses restrictives de maintien de ratios financiers. L'engagement de l'affactureur à racheter les créances en vertu du contrat d'affacturage de Muscle Shoals est assujéti au maintien de certaines notes de crédit. Le Groupe s'est conformé à toutes les clauses restrictives applicables à la clôture et au cours des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019.

En vertu des contrats d'affacturage du Groupe, la plupart des créances clients sont cédées sans recours. Lorsque le Groupe transfère la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux créances cédées, celles-ci sont décomptabilisées. Certaines créances résiduelles ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation, le Groupe conservant essentiellement tous les risques et avantages qui y sont associés. Au 31 décembre 2020, la valeur comptable totale des actifs initiaux cédés à l'affactureur est de 514 millions d'euros dont 398 millions d'euros ont été décomptabilisés du bilan. Au 31 décembre 2019, la valeur comptable totale des actifs initiaux cédés à l'affactureur est de 574 millions d'euros dont 463 millions d'euros décomptabilisés du bilan.

Nous n'étions redevables envers l'affactureur d'aucune dette liée aux créances clients cédées au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

NOTE 15 - STOCKS

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Produits finis	149	203
Produits en cours	280	321
Matières premières	118	106
Pièces détachées et fournitures	80	74
Dépréciation des stocks	(45)	(34)
Total des stocks	582	670

NOTE 16 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et droits d'exploitation	Bâtiments	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
Solde net au 1er janvier 2020	19	366	1 451	203	17	2 056
Acquisitions	—	20	76	129	3	228
Cessions	—	—	(3)	—	—	(3)
Dotation aux amortissements	(1)	(27)	(211)	—	(10)	(249)
Perte de valeur	—	(6)	(28)	(8)	—	(42)
Transfert et autres changements	3	38	139	(189)	5	(4)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(1)	(12)	(63)	(3)	(1)	(80)
Solde net au 31 décembre 2020	20	379	1 361	132	14	1 906
Coût	35	559	2 473	145	48	3 260
Moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur	(15)	(180)	(1 112)	(13)	(34)	(1 354)
Solde net au 31 décembre 2020	20	379	1 361	132	14	1 906

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Terrains et droits d'exploitation	Bâtiments	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
Solde net au 31 décembre 2018		18	217	1 227	194	10	1 666
Application d'IFRS 16		—	82	17	—	3	102
Solde net au 1er janvier 2019		18	299	1 244	194	13	1 768
Immobilisations corporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises	33	—	40	120	4	1	165
Acquisitions		1	22	81	245	3	352
Cessions		—	—	(5)	—	—	(5)
Dotation aux amortissements		—	(27)	(208)	—	(11)	(246)
Transfert		—	28	203	(242)	11	—
Effets des variations des cours des monnaies étrangères		—	4	16	2	—	22
Solde net au 31 décembre 2019		19	366	1 451	203	17	2 056
Coût		35	527	2 407	213	46	3 228
Moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur		(16)	(161)	(956)	(10)	(29)	(1 172)
Solde net au 31 décembre 2019		19	366	1 451	203	17	2 056

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les postes où les biens sous-jacents correspondants seraient présentés s'ils étaient détenus en propre.

<i>(en millions d'euros)</i>	Bâtiments	Matériel et outillage	Autres	Total
Solde net au 1er janvier 2020	116	71	3	190
Acquisitions	19	33	1	53
Cessions	—	(1)	—	(1)
Dotations à l'amortissement	(12)	(22)	(2)	(36)
Perte de valeur	(4)	(5)	—	(9)
Transfert et autres changements	(4)	(1)	—	(5)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(3)	(3)	—	(6)
Solde net au 31 décembre 2020	112	72	2	186
Coût	142	135	4	281
Moins le cumul de l'amortissement et des pertes de valeur	(30)	(63)	(2)	(95)
Solde net au 31 décembre 2020	112	72	2	186

La charge totale comptabilisée au titre des contrats de location à court terme, des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et des paiements de loyers variables encore comptabilisés en tant que charge d'exploitation était respectivement de 11 millions d'euros et 13 millions d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019.

<i>(en millions d'euros)</i>	Bâtiments	Matériel et outillage	Autres	Total
Solde net au 31 décembre 2018	24	53	—	77
Application d'IFRS 16 (A)	82	17	3	102
Solde net au 1er janvier 2019	106	70	3	179
Acquisitions	20	21	2	43
Cessions	—	—	—	—
Dotations aux amortissements	(11)	(18)	(2)	(31)
Transfert	—	(3)	—	(3)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	1	1	—	2
Solde net au 31 décembre 2019	116	71	3	190
Coût	134	113	5	252
Moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur	(18)	(42)	(2)	(62)
Solde net au 31 décembre 2019	116	71	3	190

(A) L'application d'IFRS 16 incluait des actifs acquis en vertu de contrats de location-financement reclassés en tant qu'actifs au titre de droits d'utilisation de 77 millions d'euros et des contrats de location simple comptabilisés en tant qu'actifs au titre de droits d'utilisation de 102 millions d'euros au 1er janvier 2019.

Dotation aux amortissements

Le total de la dotation aux amortissements attribuables aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles est présenté dans le compte de résultat de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2020	2019	2018
Coût des ventes	(240)	(237)	(184)
Frais de vente et frais d'administration	(14)	(13)	(9)
Frais de recherche et de développement	(5)	(6)	(4)
Total dotation aux amortissements	(259)	(256)	(197)

Le montant des engagements contractuels au titre de l'acquisition d'immobilisations corporelles est présenté à la NOTE 28 - Engagements.

Tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Au 31 décembre 2020, le ralentissement de l'industrie aérospatiale résultant de la crise du COVID-19 a été identifié comme un indicateur de dépréciation pour l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie («UGT») du secteur A&T.

En conséquence, ces UGT ont fait l'objet d'un test de dépréciation et leur valeur d'utilité a été calculée à partir de flux de trésorerie actualisés, sur la base d'une prévision financière pour la période 2021-2025 préparée par la direction et reflétant les hypothèses clés suivantes :

- La demande du marché aérospatial devrait baisser de 50 % en 2021 et 2022 en comparaison à 2019,
- Les réductions de coûts et des investissements devraient contribuer à compenser en partie la faible demande,
- La rentabilité et les flux de trésorerie devraient retrouver un niveau normal dans la période 2023-2025 mais rester en dessous des niveaux de 2019,
- La valeur terminale a été calculée à partir d'un calcul de croissance à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme de 1,5 %,
- Le taux d'actualisation est estimé à 9 %.

Ce test de dépréciation s'est traduit par une perte de valeur pour la valeur totale de deux UGT pour 16 millions d'euros au cours de la période close le 31 décembre 2020 (9 millions d'euros pour l'usine de Montreuil-Juigné et 7 millions d'euros pour l'usine d'Ussel).

Le Groupe a également testé la sensibilité de deux autres UGT aux variations de flux de trésorerie, de taux d'actualisation, et de taux de croissance à long terme :

- Des flux de trésorerie de 20 % inférieurs de 2021 à 2025, ainsi que le flux de trésorerie de l'année terminale, entraîneraient une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable pour une UGT, et égale à la valeur comptable pour l'autre UGT,
- Une augmentation du taux d'actualisation de 275 points de base entraînerait une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable pour une UGT, et égale à la valeur comptable pour l'autre UGT,
- Une diminution du taux de croissance perpétuelle de 400 points de base se traduirait par une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable pour une UGT, et égale à la valeur comptable pour l'autre UGT.

Au 31 décembre 2020, la direction a également revu les UGT du secteur AS&I et identifié un indicateur de dépréciation pour deux usines de structures automobiles : Nanjing en Chine et White, en Géorgie aux États-Unis.

En juin 2020, l'un des principaux clients de l'usine de Nanjing a annoncé une suspension de ses opérations et une réorganisation stratégique, et les perspectives économiques ont été revues en conséquence. L'UGT de White en Géorgie a fait l'objet d'un test de dépréciation en raison d'une rentabilité inférieure aux prévisions en raison des défis opérationnels rencontrés dans la mise en œuvre d'une nouvelle technologie développée pour une plate-forme automobile spécifique, amenant la direction à réévaluer les perspectives à long terme de l'usine.

En conséquence, ces deux UGT ont fait l'objet d'un test de dépréciation et leur valeur d'utilité a été calculée à partir de flux de trésorerie actualisés et un taux d'actualisation de 9 %. Sur la base de cette analyse, la décision a été prise de comptabiliser une perte de valeur pour la valeur totale de l'usine de Nanjing pour un montant de 12 millions d'euros. Une perte de valeur d'un montant partiel d'un montant de 13 millions d'euros a été comptabilisé pour l'usine de White en Géorgie conduisant à une valeur comptable de 11 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Aucun autre indicateur de dépréciation n'a été identifié pour nos autres UGT au 31 décembre 2020.

Un événement déclencheur a été identifié au 31 décembre 2019 pour les UGT Automotive Structure USA en raison du fait que le résultat opérationnel réel et les flux de trésorerie nets ont été impactés par des coûts plus élevés que prévu liés aux défis opérationnels sur certains des programmes automobiles les plus récents. Les UGT Automotive Structure USA ont fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2019 et la direction a conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. Aucun événement déclencheur n'a été identifié au 31 décembre 2019 pour nos autres UGT.

NOTE 17 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

<i>(en millions d'euros)</i>	Technologie	Logiciels	Relations clients	Immobilisations en cours	Autres	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill
Solde net au 1er janvier 2020	21	19	14	14	2	70	455
Acquisitions	—	—	—	4	—	4	—
Dotation aux amortissements	(1)	(8)	(1)	—	—	(10)	—
Perte de valeur	—	(1)	—	—	—	(1)	—
Transfert en cours d'exercice	—	4	—	(4)	—	—	—
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(2)	1	—	(1)	—	(2)	(38)
Solde net au 31 décembre 2020	18	15	13	13	2	61	417
Coût	79	76	37	14	2	208	417
Moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur	(61)	(61)	(24)	(1)	—	(147)	—
Solde net au 31 décembre 2020	18	15	13	13	2	61	417

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Technologie	Logiciels	Relations clients	Immobilisations en cours	Autres	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill
Solde net au 1er janvier 2019		22	18	15	13	2	70	422
Immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprises	33	—	—	—	—	—	—	24
Acquisitions		—	1	—	8	—	9	—
Dotation aux amortissements		(1)	(8)	(1)	—	—	(10)	—
Transfert en cours d'exercice		—	7	—	(7)	—	—	—
Effets des variations des cours des monnaies étrangères		—	1	—	—	—	1	9
Solde net au 31 décembre 2019		21	19	14	14	2	70	455
Coût		87	73	39	16	2	217	455
Moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur		(66)	(54)	(25)	(2)	—	(147)	—
Solde net au 31 décembre 2019		21	19	14	14	2	70	455

Tests de dépréciation du goodwill

Le goodwill d'un montant de 417 million d'euros a été affecté aux secteurs d'activité du Groupe, soit 410 millions d'euros, au secteur Produits laminés - Emballage et Automobile (« P&ARP »), 5 millions d'euros au secteur Aéronautique et Transport (« A&T ») et 2 millions d'euros au secteur Structures Automobile et Industrie (« AS&I »).

Au 31 décembre 2020, la valeur recouvrable de nos secteurs opérationnels a été déterminée en se fondant sur les calculs de la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable de nos secteurs opérationnels A&T et AS&I dépassait considérablement leur valeur comptable. Aucun changement raisonnable apporté aux hypothèses utilisées ne pourrait donner lieu à une éventuelle perte de valeur.

Pour le secteur opérationnel P&ARP, l'analyse est basée sur des flux de trésorerie projetés qui augmentent jusqu'à un niveau estimé normatif par le management en 2025, et ensuite un taux de croissance à long terme de 1,5 %. Le taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie est de 9 %. Il a été déterminé que la valeur comptable (1 203 millions d'euros) ne dépassait pas la valeur recouvrable (2 290 millions d'euros) au 31 décembre 2020. Par conséquent, le test de dépréciation effectué sur le secteur opérationnel P&ARP n'a pas donné lieu à une perte de valeur sur le goodwill.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur d'utilité pour le secteur opérationnel P&ARP sont le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période de prévision.

- Le taux d'actualisation utilisé représente l'évaluation actuelle par le marché des risques propres au secteur opérationnel P&ARP en tenant compte de la valeur temps de l'argent et des risques associés aux actifs sous-jacents.
- Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de l'année de prévision a été élaboré en interne et est conforme aux sources d'information externes.

Une augmentation du taux d'actualisation de 700 points de base ou une baisse du taux de croissance à l'infini ne conduirait pas à une perte de valeur sur le goodwill. Avec des flux de trésorerie inférieurs de 40% de 2021 à 2025 ainsi que pour le flux de trésorerie de l'année terminale, la valeur recouvrable est toujours supérieure à la valeur comptable.

NOTE 18 - IMPÔT DIFFÉRÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Actifs d'impôt différé	193	185
Passifs d'impôt différé	(10)	(24)
Actifs d'impôt différé, montant net	183	161

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 1er janvier 2020	Acquisition	Comptabilisé en			Au 31 décembre 2020
			Résultat net	OCI	Écart de conversion	
Actifs à long terme	(99)	—	(16)	—	9	(106)
Stocks	8	—	(3)	—	—	5
Régimes de retraite	127	—	(1)	5	(5)	126
Évaluation des dérivés	6	—	(4)	(7)	—	(5)
Report en avant de pertes fiscales	75	—	49	—	(8)	116
Autres (A)	44	—	6	—	(3)	47
Actifs d'impôt différé, montant net	161	—	31	(2)	(7)	183

(A) Il s'agit principalement des intérêts et provisions non déductibles.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 1er janvier 2019	Acquisition	Comptabilisé en		Écart de conversion et autres reclassements	Au 31 décembre 2019
			Résultat net	OCI		
Actifs à long terme	(94)	1	(3)	—	(3)	(99)
Stocks	5	—	2	—	1	8
Régimes de retraite	116	—	(4)	13	2	127
Évaluation des dérivés	12	—	(8)	2	—	6
Report en avant de pertes fiscales (A)	61	—	27	—	(13)	75
Autres (B)	41	2	—	—	1	44
Total	141	3	14	15	(12)	161

(A) Les reclassements proviennent principalement de l'adoption d'IFRIC23

(B) Il s'agit principalement des intérêts et provisions non déductibles.

Impôts différés actifs reconnus

Certains impôts différés actifs issus de différences temporaires déductibles et de pertes fiscales non utilisées ont été reconnus sans être compensés par des impôts différés passifs.

En application des principes comptables définis dans la note 2.6 des comptes consolidés, une revue détaillée de la performance future et du résultat taxable attendus a été réalisée, avec un focus spécifique sur les juridictions fiscales supportant des pertes fiscales reportées en avant et non utilisées.

Il a été considéré que les pertes récentes ne devraient pas être récurrentes et ne remettent pas en cause la profitabilité à long terme de nos modèles économiques. En outre, des opportunités fiscales sont disponibles pour augmenter le bénéfice imposable et l'utilisation des pertes fiscales au cours de la période pendant laquelle les pertes fiscales long-terme, limitées et illimitées, disponibles peuvent être imputées.

Il a été conclu qu'il est plus probable qu'improbable que la position nette d'impôts différés de 183 millions d'euros et de 161 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019, respectivement, soit recouvrable.

Impôts différés actifs non reconnus

Compte tenu du bénéfice imposable prévu des entités, le Groupe estime qu'il est plus probable qu'improbable que des pertes fiscales non utilisées et des différences temporaires déductibles totalisant 920 millions d'euros (1 009 millions d'euros au 31 décembre 2019) ne soient pas utilisées. Par conséquent, aucun montant net d'actifs d'impôt différé n'a été comptabilisé. L'incidence fiscale de 224 millions d'euros (259 millions d'euros au 31 décembre 2019) en découlant est attribuable aux éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Venant à échéance d'ici 5 ans	(3)	(2)
Venant à échéance après 5 ans et limitées	(55)	(62)
Illimitées	(23)	(20)
Pertes fiscales	(81)	(84)
Actifs à long terme	(91)	(104)
Régimes de retraite	(16)	(20)
Autres	(36)	(51)
Différences temporaires déductibles	(143)	(175)
Total	(224)	(259)

La quasi-totalité des pertes fiscales que nous n'envisageons pas d'utiliser se trouvait aux États-Unis au 31 décembre 2020.

Les reports en avant de pertes fiscales, limités à 20 ans, qui ont été comptabilisés par l'une de nos principales entités aux États-Unis sont susceptibles de ne pas être utilisés. Bien qu'il soit prévu que cette entité devienne rentable à moyen ou long terme, principalement en raison du développement attendu des activités de tôle automobile, elle a comptabilisé un montant considérable d'amortissements sans effet de trésorerie et des charges d'intérêts financières qui généreront des pertes fiscales additionnelles dans les années futures. Par conséquent, en l'absence d'un groupe fiscal global aux États-Unis, il est improbable que l'entité puisse utiliser les pertes fiscales avant que celles-ci ne viennent à échéance. Les actifs d'impôt différé correspondants n'ont donc pas été comptabilisés.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la plupart des actifs d'impôt différé non comptabilisés sur les différences temporaires déductibles ayant trait aux actifs à long terme et autres différences se rapportent aux États-Unis. La recouvrabilité des actifs d'impôt différé sur les différences temporaires déductibles a fait l'objet d'une évaluation. Les actifs d'impôt différé connexes sur les actifs à long terme et autres différences n'ont pas été comptabilisés.

NOTE 19 - DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes fournisseurs	—	626	—	711
Immobilisations corporelles à payer	—	27	—	43
Droits du personnel	—	143	—	171
Taxes à payer	—	15	—	14
Passifs au titre de contrats et autres dettes envers les clients	3	81	6	54
Autres créditeurs	29	13	15	6
Total autres créditeurs	32	279	21	288
Total des dettes fournisseurs et autres créditeurs	32	905	21	999

Passifs au titre de contrats et autres dettes envers les clients

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Chiffre d'affaires différé provenant de l'outillage	2	—	2	—
Paiements anticipés effectués par les clients	—	2	2	5
Contrepartie variable non reconnue (A)	1	72	2	46
Autres	—	7	—	3
Total des passifs au titre de contrats et autres dettes envers les clients	3	81	6	54

(A) La contrepartie variable non reconnue s'entend des montants prévus au titre des ristournes, des rabais, des incitations, des pénalités ou remboursement, et des concessions sur le prix.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, un montant de 31 millions d'euros a été porté au chiffre d'affaires en lien avec les passifs au titre des contrats au 31 décembre 2019. Un montant de 60 millions d'euros du chiffre d'affaires dégagé lors de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été différé.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, un montant de 57 millions d'euros a été porté au chiffre d'affaires en lien avec les passifs au titre des contrats au 1^{er} janvier 2019. Un montant de 62 millions d'euros du chiffre d'affaires dégagé lors de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a été différé.

NOTE 20 - EMPRUNTS

20.1 Analyse par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre						
	2020						2019
	Valeur nominale (devises)	Taux nominal	Valeur nominale en euros	(Frais de mise en place)	Intérêts courus	Valeur comptable	Valeur comptable
Pan-U.S. ABL (à échéance 2022)	\$—	Variable	—	—	—	—	127
U.S. DDTL (à échéance 2022) (A)	\$—	Variable	—	—	—	—	—
Facilité de crédit - PGE - assortie de sûretés (France) (à échéance 2026) (B)	€180	Variable	180	—	—	180	—
Facilité de crédit assortie de sûretés (Allemagne) (à échéance 2022) (C)	€—	2,000 %	—	—	—	—	—
Facilité de crédit assortie de sûretés sur stocks (à échéance 2021)	€—	Variable	—	—	—	—	—
Emprunts Obligataires Senior non assortis de sûretés (D)							
<i>Emis en mai 2014 et à échéance 2024</i>	\$400	5,750 %	326	(3)	2	325	355
<i>Emis en mai 2014 et à échéance 2021</i>	€—	4,625 %	—	—	—	—	200
<i>Emis en février 2017 et à échéance 2025</i>	\$650	6,625 %	530	(8)	12	534	582
<i>Emis en novembre 2017 et à échéance 2026</i>	\$500	5,875 %	407	(5)	9	411	449
<i>Emis en novembre 2017 et à échéance 2026</i>	€400	4,250 %	400	(5)	6	401	400
<i>Emis en juin 2020 et à échéance 2028 (E)</i>	\$325	5,625 %	265	(6)	1	260	—
Facilité de crédit non assortie de sûretés (à échéance 2021) (F)	€—	Variable	—	—	—	—	—
Facilité de crédit non assortie de sûretés (Suisse) (à échéance 2025) (G)	20 CHF	1,180 %	18	—	—	18	—
Facilité de crédit non assortie de sûretés (Allemagne) (à échéance 2022) (C)	— €	2,120 %	—	—	—	—	—
Dettes de location			194	—	1	195	188
Autres emprunts (H)			66	—	1	67	60
Total des emprunts			2 386	(27)	32	2 391	2 361
<i>Non courants</i>						2 299	2 160
<i>Courants</i>						92	201

- (A) Le 24 avril 2020, le Pan-U.S. ABL a été modifié pour inclure un prêt à tirage différé (le "U.S. DDTL") d'un montant maximum égal au moindre des montants suivants : 166 millions de dollars et 50 % de la valeur nette liquidative des certains équipements éligibles (le Pan-U.S. ABL et l'U.S. DDTL sont dénommés ensemble "les facilités de crédit renouvelables U.S."). Le Pan-U.S. ABL a également été modifié le 25 septembre 2020 pour, entre autres, prolonger la durée des engagements au titre du prêt à prêt à tirage différé au 1er mai 2021.
- (B) Le 13 mai 2020, l'une de nos entités françaises a contracté une facilité de crédit (avec un engagement ferme des prêteurs à la hauteur de l'intégralité de sa capacité) auprès d'un syndicat de banques (la "Facilité de Crédit Française PGE") pour un montant total maximum de 180 millions d'euros, garanti à hauteur de 80 % par l'Etat Français. Bpifrance Financement, une partie liée, a contribué à hauteur de 30 millions d'euros à la Facilité de Crédit Française PGE. La Facilité de Crédit Française PGE est à échéance au plus tôt le 20 mai 2021, et l'emprunteur dispose d'une option pour étendre la Facilité de Crédit Française PGE pour une période de cinq ans au maximum. Le prêt porte des intérêts à un taux annuel égal à l'EURIBOR (avec un plancher à 0) auquel s'ajoute une marge de 1,3 % par an la première année, augmentée de 0,50 % par an les années suivantes. Le coût de la garantie par l'Etat français est initialement de 0,5 % par an du montant total du prêt et atteindra 1 % pour chacune des deuxième et troisième années, puis 2 % pour chacune des quatrième, cinquième et sixième années. La Facilité de Crédit Française PGE a été comptabilisée au coût amorti sur la base d'une durée de deux ans à un taux d'intérêt effectif de 2,5 %.
- (C) Le 15 juillet 2020, deux entités allemandes ont contracté deux lignes de crédit pour un montant de 25 million d'euros chacune dont 80% est garanti par l'Etat Allemand.

- (D) Les Emprunts Obligataires Senior ont été émis par Constellium SE et sont garantis par certaines filiales.
- (E) Le 30 juin 2020, Constellium SE a émis un Emprunt Obligataire Senior d'un montant de 325 millions de dollars au taux de 5,625 % et à échéance en 2028. Les frais de mise en place différés s'élèvent à 6 millions d'euros. Une fraction du produit net de l'émission a été utilisée pour rembourser le montant résiduel de 200 millions d'euros de l'Emprunt Obligataire Senior au taux de 4,625 % et à échéance en 2021.
- (F) La capacité d'emprunt de la facilité de crédit renouvelable non assortie de sûretés d'une de nos filiales françaises s'élève à 3 millions d'euros et est consentie par une partie liée, Bpifrance Financement.
- (G) Le 22 mai 2020, Constellium Valais SA a contracté des facilités de crédit renouvelables (dont les capacités ne sont pas assorties d'engagements fermes des prêteurs) pour un montant de 20 million de francs suisses, garanti à hauteur de 85 % par l'Etat Suisse. Cette ligne de crédit peut être résiliée par les deux parties à tout moment.
- (H) Le poste Autres emprunts comprend des passifs financiers pour un total de 44 millions d'euros ayant trait aux opérations de cession-bail d'actifs qui étaient considérées, en substance, comme des transactions de financement.

20.2 Sûretés consenties sur des actifs et clauses restrictives

Sûretés consenties sur des actifs

Constellium a consenti des sûretés sur des actifs et des instruments financiers en garantie de certains de ses emprunts.

Pan U.S. ABL et U.S. DDTL (facilités de crédit renouvelables U.S.)

Les obligations au titre de ces facilités de crédit sont, sous réserve de certains privilèges autorisés, garanties par des sûretés consenties sur la quasi-totalité des actifs de Ravenswood, Muscle Shoals et Bowling Green.

Facilité de Crédit Française PGE

Les obligations au titre de la Facilité de Crédit Française PGE sont garanties par des nantisements (i) sur des actions de Constellium Issoire S.A.S. et Constellium Neuf Brisach S.A.S. détenue par Constellium France Holdco S.A.S., et (ii) sur certains comptes bancaires français de Constellium International S.A.S., Constellium Issoire S.A.S. et Constellium Neuf Brisach S.A.S.

Facilité de crédit allemande assortie de sûretés

Les obligations au titre de la facilité allemande assortie de sûretés sont garanties par une hypothèque sur le terrain de Constellium Singen GmbH.

Facilité française assortie de sûretés sur les stocks

Les obligations au titre de la facilité de crédit assortie de sûretés sur les stocks de Constellium Issoire S.A.S. et Constellium Neuf Brisach S.A.S. (la "Facilité française assortie de sûretés sur stocks") sont garanties par des gages avec dépossession et sans dépossession sur des stocks éligibles de Constellium Issoire S.A.S. et Constellium Neuf Brisach S.A.S.

Dettes de location

Les dettes de location bénéficient en quelque sorte d'une sûreté dans la mesure où les droits afférents aux actifs loués comptabilisés dans les états financiers reviennent au bailleur en cas de défaut.

Clauses restrictives

Le Groupe était en conformité avec toutes les clauses restrictives applicables liées à la dette à la date de clôture et au cours des exercices clos le 31 décembre 2020 et 2019.

Emprunts Obligataires Senior de Constellium SE

Les actes constitutifs régissant nos Emprunts Obligataires Senior contiennent des termes et conditions usuels en la matière, notamment, entre autres, des limites quant à la possibilité de contracter ou de garantir des dettes supplémentaires, de verser des dividendes, de faire d'autres paiements soumis à restrictions, de créer une restriction sur les dividendes et d'autres paiements qui nous seraient versés par certaines de nos filiales, de consentir certaines sûretés, de vendre des actifs et des actions de nos filiales, et de participer à des fusions.

Pan U.S. ABL et U.S. DDTL (facilités de crédit renouvelables U.S.)

Ces facilités comportent des clauses régissant le ratio de couverture des charges fixes ainsi que le ratio de contribution de l'EBITDA ainsi que des engagements usuels de faire et de ne pas faire. L'évaluation du respect des clauses de maintien des ratios financiers n'est nécessaire que si les fonds excédentaires disponibles se retrouvent en deçà de 10 % de l'engagement total au titre de l'emprunt renouvelable.

Facilité de crédit Française PGE

La Facilité de Crédit Française PGE comprend des clauses régissant le ratio d'endettement net et le ratio de couverture des intérêts, qui doivent être testées semestriellement à partir du 30 juin 2021.

La Facilité de Crédit Française PGE contient également des termes et conditions usuels en la matière, notamment, entre autres, des engagements de ne pas faire et des restrictions quant à la possibilité de contracter des dettes supplémentaires, de vendre des actifs, d'effectuer certaines opérations de droit des sociétés et réorganisations, de consentir des prêts ou avances et de conclure certaines opérations de couvertures.

Facilité de crédit allemande non assortie de sûretés

La facilité de crédit allemande non assortie de sûretés comprend un ratio de couverture d'intérêts applicable si elle est utilisée.

20.3 Variation des emprunts

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre	
		2020	2019
Au 31 décembre de l'exercice précédent		2 361	2 151
Application d'IFRS 16		—	102
Au 1er janvier		2 361	2 253
Flux de trésorerie			
Produit de l'émission d'Emprunt Obligataire Senior		290	—
Remboursement d'Emprunts Obligataires Senior (A)		(200)	(100)
(Remboursement) produits au titre des facilités de crédit renouvelables U.S.		(129)	105
Produit des autres emprunts		202	8
Remboursements des autres emprunts		(10)	(4)
Paieement d'obligations locatives		(35)	(86)
Paieement de frais de financement différés		(6)	—
Variations sans effet de trésorerie			
Emprunt acquis par voie de regroupement d'entreprises	33	—	75
Variation des intérêts courus ou capitalisés		(1)	1
Contrats de location et autres financements		62	75
Frais de mise en place différés		5	5
Incidence de la variation des taux de change		(148)	29
Au 31 décembre		2 391	2 361

- (A) Le 8 août 2019, un montant de 100 millions d'euros a été remboursé sur le total du principal restant dû de 300 million d'euros au titre de l' Emprunt Obligataire Senior à 4,625 % arrivant à échéance en 2021. Le 30 juin 2020, le montant résiduel de 200 million d'euros a été remboursé.

20.4 Concentration des monnaies

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Dollars US	1 602	1 597
Euros	757	746
Autres monnaies	32	18
Total des emprunts	2 391	2 361

NOTE 21- INSTRUMENTS FINANCIERS

21.1 Actifs et passifs financiers par catégorie

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre							
		2020				2019			
		Au coût amorti	FVPL	FVOCI	Total	Au coût amorti	FVPL	FVOCI	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	439	—	—	439	184	—	—	184
Créances clients	14	—	—	341	341	—	—	393	393
Autres actifs financiers		3	40	14	57	—	29	—	29
Total		442	40	355	837	184	29	393	606

		Au 31 décembre							
		2020				2019			
(en millions d'euros)	Notes	Au coût amorti	FVPL	FVOCI	Total	Au coût amorti	FVPL	FVOCI	Total
Dettes fournisseurs et immobilisations corporelles à payer	19	653	—	—	653	754	—	—	754
Emprunts	20	2 391	—	—	2 391	2 361	—	—	2 361
Autres passifs financiers		—	85	2	87	—	44	14	58
Total		3 044	85	2	3 131	3 115	44	14	3 173

21.2 Justes valeurs

La valeur comptable des emprunts du Groupe à l'échéance correspond à la valeur de remboursement.

La juste valeur des Emprunts Obligataires Senior de Constellium SE émis en mai 2014, février 2017, novembre 2017 et juin 2020 correspond respectivement à 102 %, 102 %, 103 % et 108 % de la valeur nominale et s'élevait à respectivement 333 millions d'euros, 543 millions d'euros, 830 millions d'euros et 285 millions d'euros, au 31 décembre 2020.

Tous les dérivés sont présentés à la juste valeur au bilan consolidé. Les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers se rapprochent de leur valeur comptable respective en raison de leur liquidité ou échéance à court terme.

		Au 31 décembre					
		2020			2019		
(en millions d'euros)		Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Contrats à terme sur aluminium et primes géographiques		1	18	19	1	8	9
Autres contrats à terme		1	1	2	—	—	—
Contrats de change commerciaux		16	17	33	5	12	17
Dérivés de change liés à la dette nette		—	—	—	1	2	3
Appel de marge (A)		—	3	3	—	—	—
Autres actifs financiers - dérivés		18	39	57	7	22	29
Contrats à terme sur aluminium et primes géographiques		3	6	9	4	10	14
Contrats à terme sur produits énergétiques		—	—	—	—	1	1
Autres contrats à terme		—	1	1	2	4	6
Contrats de change commerciaux		4	28	32	12	16	28
Couverture de l'investissement net		—	—	—	—	—	—
Dérivés de change liés à la dette nette		34	11	45	5	4	9
Autres passifs financiers - dérivés		41	46	87	23	35	58

(A) Au 31 décembre 2020, les 3 millions d'euros d'appel de marge concernent les dérivés de change.

21.3 Hiérarchie d'évaluation

Le tableau ci-après présente une analyse des dérivés évalués à leur juste valeur, regroupés par niveau selon le degré observable de juste valeur :

- L'évaluation de niveau 1 est fondée sur les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des instruments financiers identiques, et comprend les contrats à terme sur l'aluminium, le cuivre et le zinc qui sont négociés sur le LME.
- L'évaluation de niveau 2 est fondée sur les données d'entrée autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour des actifs ou des passifs, soit directement (c'est-à-dire les cours), soit indirectement (c'est-à-dire dérivé des cours), et comprend les dérivés de change. L'évaluation de niveau 2 inclut des dérivés de change. La juste valeur des flux de trésorerie futurs basée sur le taux à terme ou sur le taux à la date de clôture est utilisée pour valoriser les dérivés de change.
- L'évaluation de niveau 3 est fondée sur les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne reposent pas sur des données de marché observables (données d'entrée non observables). Les créances clients sont classées au niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre							
	2020				2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Autres actifs financiers - dérivés	20	37	—	57	8	21	—	29
Autres passifs financiers - dérivés	9	78	—	87	19	39	—	58

Il n'y a pas eu de transfert significatif entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3 au cours des années 2020 et 2019.

NOTE 22 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La stratégie de gestion des risques financiers du Groupe vise à réduire au minimum l'incidence de la volatilité des taux de change, des prix des métaux sur les flux de trésorerie tout en maintenant la flexibilité financière dont le Groupe a besoin pour exécuter sa stratégie.

En raison de la structure du capital de Constellium et de la nature de ses activités, le Groupe est exposé aux risques financiers suivants : i) risque de marché (y compris le risque de change, le risque sur commodités et le risque de taux d'intérêt); ii) risque de crédit et iii) risque de liquidité et de gestion du capital.

Nos contreparties financières pourraient exiger des appels de marge si l'évaluation à la valeur de marché des contrats dérivés couvrant le risque de change et le risque de prix des commodités dépasse une limite contractuelle préconvenue. Afin de se protéger contre de possibles appels de marge pour les fluctuations importantes du marché, le Groupe conclut des dérivés avec de nombreuses contreparties financières et surveille quotidiennement les exigences liées aux marges. De plus, le Groupe (i) s'assure que les contreparties financières couvrant l'exposition des transactions couvrent également l'exposition aux prêts et dépôts en devises et (ii) détient une importante réserve de liquidités en trésorerie ou disponible en vertu de ses diverses facilités d'emprunt.

22.1 Risque de change

L'actif net, le résultat et les flux de trésorerie sont influencés par de multiples monnaies en raison de la diversité géographique des ventes et des pays où le Groupe exerce ses activités.

Constellium est exposé au risque de change dans les domaines suivants : (i) expositions sur transactions, notamment les transactions commerciales liées aux ventes et aux achats prévus et aux créances/dettes inscrites au bilan découlant de ces transactions et les transactions de financement liées à la dette nette externe et interne et (ii) risque de conversion se rapportant aux investissements nets dans des entités étrangères, qui sont convertis en euros dans les comptes consolidés.

i. Expositions sur transactions commerciales

La politique du Groupe consiste à couvrir les transactions d'exploitation en devises prévues, confirmées, et très probables. Le Groupe utilise les contrats de change à terme et les swaps de devises à cette fin.

Les tableaux suivants présentent la valeur nominale (libellée en millions d'euros au taux de clôture) des dérivés pour les expositions aux devises les plus importantes de Constellium au 31 décembre 2020.

Ventes de dérivés à terme	Année d'échéance	Moins d'un an	Plus d'un an
USD/EUR	2021-2025	508	246
EUR/CHF	2021-2024	82	26
EUR/CZK	2021	21	—
Autres monnaies	2021	6	—

Achats de dérivés à terme	Année d'échéance	Moins d'un an	Plus d'un an
USD/EUR	2021-2024	624	61
EUR/CHF	2021-2025	128	44
EUR/CZK	2021-2022	85	29
Autres monnaies	2021	—	—

Le Groupe a conclu un accord avec un client important sur la vente de produits laminés fournis par une entité dont la monnaie fonctionnelle est l'euro et facturé en dollars américains. Le Groupe a conclu des dérivés de change importants qui correspondent aux ventes futures connexes hautement probables. Le Groupe a désigné ces dérivés pour la comptabilité de couverture dont le total de la valeur nominale était de 330 millions de dollars au 31 décembre 2020 (233 millions de dollars au 31 décembre 2019), et qui viennent à échéance de 2021 à 2025.

Le tableau ci-dessous détaille l'incidence des dérivés de change au compte de résultat consolidé et au résultat global consolidé :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2020	2019	2018
Dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture				
<i>Compris dans Autres produits (charges) opérationnels nets</i>				
(Pertes) gains réalisés sur les dérivés de change, montant net	9	(4)	7	7
(Pertes) gains latents sur les dérivés de change, montant net (A)	9	(9)	2	(1)
Dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture				
<i>Inclus dans les autres éléments du résultat global</i>				
Gains (pertes) latents sur les dérivés de change, montant net		20	(15)	(23)
Gains (pertes) reclassées de la réserve pour couverture de flux de trésorerie futurs à l'état du résultat consolidé		6	7	(2)
<i>Compris dans le chiffre d'affaires (B)</i>				
(Pertes) gains réalisés sur les dérivés de change, montant net	9	(7)	(6)	4
Gains (pertes) latents sur les dérivés de change, montant net	9	1	(1)	(2)
Dérivés déqualifiés de la comptabilité de couverture				
<i>Compris dans Autres produits (charges) opérationnels nets</i>				
Pertes reclassée depuis l'OCI suite à l'annulation de la désignation de la comptabilité de couverture (C)	9	(6)	—	—

- (A) Les gains ou les pertes sur les instruments de couverture devraient compenser les pertes ou les gains sur les ventes couvertes prévues sous-jacentes qui seront reflétés dans les exercices futurs lorsque ces ventes seront comptabilisées.
- (B) Les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont compris dans le chiffre d'affaires lorsque les factures client correspondantes ont été émises
- (C) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe a déterminé qu'une partie des ventes couvertes prévues sur le second semestre de 2020 et l'année 2021, pour laquelle les dérivés étaient désignés en comptabilité de couverture, n'était plus hautement probable. En conséquence, la juste valeur des dérivés correspondants accumulée dans les Capitaux Propres a été transférée au Compte de Résultat, générant une perte de 6 millions d'euros.

ii. Expositions sur transactions de financement

Lorsque le Groupe conclut des prêts et dépôts inter sociétés, le financement est généralement fourni dans la monnaie fonctionnelle de la filiale. Le risque de change du financement externe et des actifs liquides du Groupe est systématiquement couvert, soit de façon naturelle au moyen de prêts et de dépôts en devises externes, soit au moyen de swaps de devises variable-variable et de swaps de devises classiques.

Au 31 décembre 2020, la position nette couverte se rapportant aux prêts et dépôts était de 518 millions de dollars par rapport à l'euro. Elle comprenait un achat à terme de 565 millions de dollars par rapport à l'euro au moyen de swaps de devises, ainsi qu'une vente à terme de 47 millions de dollars par rapport à l'euro au moyen de contrats de change à terme classiques.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2020	2019	2018
Dérivés			
<i>Inclus dans les charges financières nettes</i>			
Gains réalisés sur les dérivés de change, montant net	7	9	5
(Pertes) gains latents sur les dérivés de change, montant net	(39)	4	23
Total	(32)	13	28

Conformément à la politique du Groupe, les gains et pertes réalisés ou non réalisés sur les dérivés de change ont pour objectif de compenser le résultat net de change lié aux activités de financement, les deux étant inclus dans les charges financières nettes.

Les dérivés de dette nette soldés au cours de la période sont présentés dans les autres activités de financement au tableau des flux de trésorerie consolidé.

Sensibilité au change relative aux expositions sur transactions commerciales et transactions de financement

Les expositions les plus importantes du Groupe sont liées au taux de change de l'euro par rapport au dollar américain. Le tableau ci-dessous résume l'incidence sur le résultat et les capitaux propres (avant impôt) d'une appréciation de 10 % du dollar américain par rapport à l'euro pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain.

<i>(en millions d'euros)</i>	Incidence sur le résultat avant impôt	Incidence sur les capitaux propres avant impôt
Créances clients	2	
Dettes fournisseurs	(2)	
Dérivés sur transaction commerciale (A)	23	(30)
Exposition nette sur transactions commerciales	23	(30)
Fonds en caisse et prêts intersociétés	123	
Emprunts	(170)	
Dérivés sur transaction de financement	47	
Exposition nette sur transactions de financement	—	—
Total	23	(30)

(A) Les gains ou les pertes sur les instruments de couverture devraient compenser les pertes ou les gains sur les ventes couvertes prévues sous-jacentes qui seront reflétés dans les exercices futurs lorsque ces ventes seront comptabilisées. L'incidence sur les capitaux propres avant impôt (30 millions d'euros) se rapporte aux dérivés couvrant l'écart entre les futures ventes comprises entre 2021 et 2025, qui sont désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie futurs.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus pourraient ne pas être représentatifs des résultats futurs étant donné que les soldes d'actifs et de passifs financiers peuvent changer.

iii. Risques de conversion

L'effet de change lié à la conversion en euros des investissements nets dans des filiales étrangères et le chiffre d'affaires et les charges connexes ne sont pas couverts, car le Groupe exerce ses activités dans ces différents pays de façon permanente (sauf selon la description ci-dessous).

En juin 2018, le Groupe a conclu des contrats à terme d'une valeur nominale de 174 millions de francs suisses afin de couvrir le risque de change lié à la conversion de l'actif net de ses activités en Suisse dans la monnaie de présentation du Groupe. Le Groupe a désigné ces dérivés comme une couverture de l'investissement net. La perte entraînée par la couverture de l'investissement net réalisée en 2019 d'un montant de 3 millions d'euros est incluse dans les écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global.

Sensibilité au change

L'exposition se rapporte à la conversion des investissements nets dans des filiales étrangères et découle principalement des activités exercées par les filiales dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

Le tableau ci-dessous résume l'incidence sur le résultat et les capitaux propres (avant impôt) d'une appréciation de 10 % du dollar américain par rapport à l'euro (au taux moyen pour le résultat avant impôt et au taux de clôture pour les capitaux propres avant impôt) pour les entités dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

<i>(en millions d'euros)</i>	Incidence sur le résultat avant impôt	Incidence sur les capitaux propres avant impôt
Appréciation de 10 % du dollar américain par rapport à l'euro	3	30

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus pourraient ne pas être représentatifs des futurs résultats étant donné que les soldes d'actifs et de passifs financiers peuvent changer.

iv. Appels de marge

Au 31 décembre 2020 l'exigence relative à la marge liée aux couvertures de change s'élevait à 3 millions d'euros de garantie versés à la contrepartie. Au 31 décembre 2019, l'exigence relative à la marge liée aux couvertures de change n'était pas significative et le Groupe n'a pas été exposé à un risque d'appel de marge significatif.

22.2 Risque de prix des commodités

Le Groupe est assujéti aux fluctuations du marché du prix de l'aluminium, qui est la principale donnée d'entrée du Groupe pour le métal et une composante importante de sa production. Le Groupe est également exposé à la variation des primes géographiques, du prix du zinc, du gaz naturel, de l'argent, et du cuivre, mais d'une façon moins importante.

La politique du Groupe est de réduire au minimum l'exposition à la volatilité du prix de l'aluminium en transférant le risque du prix de l'aluminium aux clients et en utilisant des dérivés au besoin. Pour la plupart des expositions du Groupe à des variations de prix, les ventes et achats d'aluminium sont convertis afin d'être sur la même base variable et les mêmes quantités sont achetées et vendues au même prix (du marché). Le Groupe achète également des contrats à terme pour l'aluminium à prix fixe afin de compenser l'exposition de la volatilité du LME pour l'approvisionnement en métal sur ses contrats de vente à prix fixe.

Le Groupe conclut également des contrats à terme de gré à gré à prix fixe sur le cuivre, les primes géographiques de l'aluminium, l'argent, et le zinc afin de compenser l'exposition aux commodités lorsque les contrats de vente comportent des contrats à prix fixe pour les commodités concernées.

De plus, le Groupe achète aussi des contrats à terme de gré à gré à prix fixe sur le gaz naturel afin de bloquer les coûts de l'énergie lorsqu'il est impossible de conclure un contrat d'achat à prix fixe.

Au 31 décembre 2020, la valeur nominale des dérivés sur commodités s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Échéance	Moins d'un an	Plus d'un an
Aluminium	2021-2024	238	30
Primes géographiques	2021-2025	7	6
Cuivre	2021-2022	4	4
Argent	2021	2	—
Gaz naturel	2021-2022	4	1
Zinc	2021-2023	4	5

La valeur des contrats fluctuera en fonction des variations des prix du marché, mais la stratégie de couverture aide à protéger la marge du Groupe sur les futures activités de conversion et de fabrication. Au 31 décembre 2020, ces contrats ont été directement conclus avec des contreparties externes.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur les dérivés sur commodités et, par conséquent, les fluctuations de toute évaluation à la valeur du marché sont comptabilisées en Autres produits (charges) opérationnels nets.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2020	2019	2018
Dérivés			
<i>Compris dans Autres produits (charges) opérationnels nets</i>			
(Pertes) gains réalisés sur les dérivés sur commodités, montant net	(31)	(56)	7
Gains (pertes) latents sur les dérivés sur commodités, montant net	25	31	(83)

Sensibilité au prix des commodités : risques liés aux dérivés

L'incidence nette sur le résultat et les capitaux propres d'une augmentation de 10 % du prix de l'aluminium sur le marché, en fonction des dérivés sur l'aluminium détenus par le Groupe au 31 décembre 2020 (incidence avant impôt), toutes les autres variables demeurant constantes, a été estimée comme un gain de 27 millions d'euros. Le solde de ces instruments financiers pourrait changer au cours des exercices à venir et, par conséquent, les montants présentés pourraient ne pas être représentatifs des résultats futurs.

Appels de marge

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, il n'y a pas eu d'appel de marge concernant l'aluminium et les autres commodités.

22.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend par le risque que le Groupe court si la valeur des instruments financiers qu'il détient et qui sont assujettis à des taux variables fluctue, ou si les flux de trésorerie associés à ces instruments sont touchés par les variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Groupe découle principalement des emprunts. Les emprunts émis à taux variable exposent le Groupe au risque de taux d'intérêt sur le flux de trésorerie, qui est en partie compensé par les dépôts en trésorerie et équivalents de trésorerie portant intérêt à des taux d'intérêt variables. Les emprunts émis à taux fixe exposent le Groupe au risque de taux d'intérêt sur la juste valeur. Au 31 décembre 2020, les emprunts du Groupe étaient principalement à taux fixe.

Sensibilité aux taux d'intérêt : risques liés aux instruments financiers à taux variable

L'incidence sur le résultat avant impôt pour l'exercice d'une augmentation ou d'une diminution de 50 points de base des taux d'intérêt LIBOR ou EURIBOR en fonction des instruments financiers à taux variable détenus par le Groupe au 31 décembre 2020, toutes les autres variables demeurant constantes, a été estimée comme étant approximativement de 1 million d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et 2019. Cependant, les soldes de ces instruments financiers pourraient ne pas demeurer constants au cours des exercices à venir et, par conséquent, les montants présentés pourraient ne pas être représentatifs des résultats futurs.

22.4 Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie n'honore pas ses engagements liés à un instrument financier ou un contrat conclu avec un client, entraînant une perte financière. Le Groupe est exposé au risque de crédit des institutions financières et d'autres parties en raison des fonds en caisse, des dépôts en trésorerie, de l'évaluation à la valeur du marché des transactions liées aux dérivés et des créances clients découlant des activités d'exploitation du Groupe. L'exposition maximale au risque de crédit pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 correspond à la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers présentée à la NOTE 21 - Instruments financiers. En général, le Groupe ne donne aucun bien en garantie.

i. Risque de crédit lié aux transactions auprès d'institutions financières

Le risque de crédit auprès des institutions financières est géré par le département Trésorerie du Groupe conformément à une politique approuvée par le conseil d'administration. La direction n'a pas connaissance de risque important lié aux institutions financières découlant de dépôts en trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris des placements à court terme et des transactions liées aux dérivés financiers.

Le nombre de contreparties financières est présenté dans le tableau ci-dessous sous forme d'exposition à la contrepartie par type de notation (notations de la société mère par les services aux investisseurs de Moody) :

	Au 31 décembre			
	2020		2019	
	Nombre de contreparties financières (A)	Exposition (en millions d'euros)	Nombre de contreparties financières (A)	Exposition (en millions d'euros)
Noté Aa ou mieux	3	120	2	83
Noté A	8	282	9	81
Noté Baa	2	20	3	5
Total	13	422	14	169

(A) Les contreparties financières pour lesquelles l'exposition du Groupe est inférieure à 0,25 million d'euros ont été exclues de l'analyse.

ii. Risques de crédit liés aux créances client

Les clients du Groupe sont diversifiés sur le plan géographique et selon les secteurs d'activité. La responsabilité liée à la gestion du risque de crédit des clients incombe à la direction. Les modalités de paiement varient et sont établies en fonction des régions et des marchés finaux servis. Les limites de crédit sont en général établies selon des critères internes ou externes qui prennent en compte des facteurs comme la situation financière des clients, leur historique de crédit et le risque lié à leur secteur d'activité.

Les créances clients sont activement surveillées et gérées au sein des secteurs ou à l'échelle du site. Les secteurs communiquent régulièrement l'information sur le risque de crédit à la direction de Constellium. Plus de 82 % des créances clients du Groupe sont assurées par des sociétés d'assurance notées A3 ou mieux, ou vendues sans recours à un affactureur. Dans les cas où le risque de recouvrement est considéré comme étant supérieur aux niveaux acceptables, le risque est atténué au moyen de paiements anticipés, de garanties bancaires, ou de lettres de crédit.

Par le passé, nous avons eu un très faible taux de défaut de paiement de nos clients, attribuable à de longues relations avec notre clientèle et à une surveillance active du crédit. Voir la NOTE 14 - Créances clients et autres créances pour l'antériorité des créances clients.

22.5 Gestion du risque de liquidité et de crédit

La structure du capital du Groupe comprend les capitaux propres, les emprunts et divers accords de financement avec des tiers. Le total du capital de Constellium correspond au total des capitaux propres plus la dette nette. La dette nette comprend les emprunts à payer à des tiers moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La gestion du capital de Constellium a pour principaux objectifs de préserver sa continuité d'exploitation, de maximiser les rendements pour ses propriétaires, et de maintenir une structure du capital optimale afin de réduire au minimum le coût du capital pondéré.

Toutes les activités liées au financement, aux emprunts, et aux instruments financiers sont centralisées au niveau du département Trésorerie de Constellium. Le financement externe direct ou les transactions effectuées auprès des banques sur le plan de l'exploitation de l'entité ne sont généralement pas autorisés, et les exceptions doivent être approuvées par le département Trésorerie de Constellium.

Les exigences en matière de liquidités de la Société dans sa globalité sont financées par des retraits sur les facilités de crédit disponibles, tandis que la gestion interne des liquidités est optimisée au moyen de contrats de mise en commun de trésorerie ou de prêts et dépôts inter sociétés entre les entités de la Société et la Trésorerie centrale.

Au 31 décembre 2020, la capacité d'emprunt au titre des facilités de crédit renouvelables U.S., de la facilité française assortie de sûretés sur stocks et des facilités de crédit allemandes s'élève à respectivement, 396 millions d'euros, 74 millions

d'euros, et 50 millions d'euros. Après déduction du montant tiré et des lettres de crédit, le Groupe disposait d'une capacité d'emprunt disponible d'un montant de 514 millions d'euros au titre de ces facilités de crédit renouvelables.

Au 31 décembre 2020, la liquidité s'élevait à 981 millions d'euros, composée de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour un total de 439 millions d'euros et de facilités de crédit inutilisées disponibles de 542 millions d'euros dont le montant de 514 millions d'euros susmentionné.

Les tableaux ci-dessous présentent des valeurs d'actifs financiers et de passifs financiers contractuels non actualisés classés par échéance en fonction des périodes restantes du 31 décembre 2020 et du 31 décembre 2019 jusqu'à la date d'échéance contractuelle.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2020			2019		
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Actifs financiers :						
Dérivés de dette nette	—	—	—	3	4	—
Flux de trésorerie nets provenant des actifs dérivés liés aux devises et aux commodités	33	13	—	21	9	—
Total	33	13	—	24	13	—

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre					
		2020			2019		
		Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers							
Emprunts (A)		10	1 089	1 093	139	589	1 438
Contrats de location		41	110	94	40	113	88
Intérêts (B)		114	398	60	112	404	85
Dérivés de dette nette		10	30	—	4	—	—
Flux de trésorerie nets provenant des passifs dérivés liés aux devises et aux commodités		32	7	—	31	25	—
Dettes fournisseurs et autres créiteurs (hors passifs sur contrat)	19	824	29	—	945	15	—
Total		1 031	1 663	1 247	1 271	1 146	1 611

(A) Au 31 décembre 2019, les emprunts comprennent le Pan-U.S. ABL qui est considéré comme étant à court terme et est compris dans la catégorie « Moins d'un an ».

(B) Les intérêts présentés sont des intérêts prévus non actualisés, et excluent les intérêts sur contrats de location.

NOTE 23 - OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le Groupe offre au personnel un certain nombre de régimes de retraite, d'autres avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme. Certains de ces régimes sont à cotisations définies et d'autres, à prestations définies, les actifs étant détenus dans des fonds distincts administrés par des fiduciaires. Les prestations versées par les caisses de retraite sont suffisamment capitalisées pour garantir le versement des prestations aux retraités une fois qu'elles sont exigibles.

Les évaluations actuarielles sont reflétées dans les comptes consolidés et décrites à la NOTE 2.6 - Principes régissant la préparation des comptes consolidés.

23.1 Description des régimes

Régimes de retraite

Les obligations au titre des régimes de retraite de Constellium sont présentes aux États-Unis, en Suisse, en Allemagne et en France. Les avantages au titre des régimes de retraite reposent en général sur les années de service du membre du personnel et la rémunération éligible moyenne la plus élevée avant la retraite, et sont ajustés périodiquement selon l'augmentation du coût de la vie soit selon la politique de la Société, soit en vertu d'une convention collective ou d'une disposition réglementaire. Les régimes d'avantages des États-Unis, de Suisse et de France sont capitalisés par des fonds d'avantages du personnel à long terme.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe offre des avantages sociaux au titre des soins de santé et d'assurance vie aux membres du personnel retraités et, dans certains cas, à leurs bénéficiaires et personnes à charge couvertes, principalement aux États-Unis. L'admissibilité à cette couverture dépend de certains critères liés à l'âge et aux années de service. Ces régimes d'avantages ne sont pas capitalisés.

Autres avantages à long terme du personnel

D'autres avantages à long terme du personnel comprennent essentiellement des prestations d'invalidité en France, en Allemagne et en Suisse et d'autres prestations d'invalidité à long terme aux États-Unis. Ces régimes d'avantages ne sont pas capitalisés.

23.2 Description des risques

Les obligations au titre des prestations définies exposent le Groupe à un certain nombre de risques, notamment le risque de longévité, d'inflation, de taux d'intérêt, d'inflation du coût des soins de santé, de rendement des placements, et de modifications apportées à la loi régissant les obligations au titre des avantages du personnel. Ces risques sont atténués, si possible, en appliquant une stratégie de placement visant les régimes capitalisés pour réduire au minimum les coûts à long terme en investissant dans une sélection diversifiée de catégories d'actifs afin de réduire la volatilité des rendements tout en réalisant l'appariement avec les passifs sous-jacents.

Risque lié au rendement des placements

Nos actifs des régimes de retraite se composent essentiellement de fonds investis dans des actions et des obligations cotées.

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies capitalisées est calculée au moyen du taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité. Si le rendement de l'actif du régime est inférieur à ce taux, il augmentera le déficit du régime.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'actualisation augmentera l'obligation au titre des prestations définies. Au 31 décembre 2020, l'incidence de la variation sur l'obligation au titre des prestations définies d'une augmentation/diminution de 50 points de base des taux d'actualisation est calculée à l'aide d'un modèle reposant sur la durée de chaque régime :

<i>(en millions d'euros)</i>	Augmentation de 50 bp des taux d'actualisation	Diminution de 50 bp des taux d'actualisation
France	(11)	11
Allemagne	(9)	10
Suisse	(26)	28
États-Unis	(33)	33
Total de la sensibilité sur les obligations au titre des prestations définies	(79)	82

Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes. L'augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes fera augmenter le passif du régime.

23.3 Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi ont été mises à jour en fonction des taux d'actualisation applicables au 31 décembre 2020.

	Au 31 décembre					
	2020			2019		
	Taux de croissance des salaires	Taux d'augmentation des prestations de retraite	Taux d'actualisation	Taux de croissance des salaires	Taux d'augmentation des prestations de retraite	Taux d'actualisation
Suisse	1,50%	—	0,00%	1,50%	—	0,15%
États-Unis	—	—	—	—	—	—
Retraite horaire	2,20%	—	2,45 % - 2,65 %	2,20%	—	3,15 % - 3,25 %
Retraite salariée	3,80%	—	2,55%	3,80%	—	3,25%
Autres avantages postérieurs à l'emploi (A)	3,80%	—	2,50 % - 2,80 %	3,80%	—	3,20 % - 3,40 %
Autres avantages	3,80%	—	2,20 % - 2,55 %	3,80%	—	3,00 % - 3,20 %
France	1,50 % - 3,50 %	2,00%	—	1,50 % - 3,50 %	2,00%	—
Retraites	—	—	0,50%	—	—	0,95%
Autres avantages	—	—	0,40%	—	—	0,80%
Allemagne	2,50%	1,50%	0,55%	2,75%	1,70%	1,00%

- (A) Les principales autres hypothèses financières utilisées pour les autres avantages postérieurs à l'emploi (régimes de soins de santé principalement aux États-Unis) se détaillent comme suit :
- Taux d'évolution des coûts médicaux : avant 65 ans : 6,25 % débutant en 2020, diminuant progressivement jusqu'à 4,50 % en 2029 et stable par la suite; après 65 ans : 6,00 % débutant en 2020 diminuant progressivement jusqu'à 4,50 % en 2029 et stable par la suite
 - Les coûts liés aux réclamations se fondent sur l'expérience de chaque société.

Pour les régimes de retraite et de soins de santé, les hypothèses liées à la mortalité postérieure à l'emploi prévoient de futures améliorations de l'espérance de vie.

23.4 Montants comptabilisés au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2020			2019		
	Prestations de retraite	Autres avantages	Total	Prestations de retraite	Autres avantages	Total
Valeur actualisée de l'obligation capitalisée	772	—	772	768	—	768
Juste valeur des actifs du régime	(458)	—	(458)	(445)	—	(445)
Déficit des régimes capitalisés	314	—	314	323	—	323
Valeur actualisée de l'obligation non capitalisée	134	216	350	127	220	347
Passifs nets découlant de l'obligation au titre des prestations définies	448	216	664	450	220	670

23.5 Variations des obligations nettes au titre des prestations définies

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2020				
	Obligations au titre des prestations définies			Actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies
	Prestations de retraite	Autres avantages	Total		
Au 1er janvier 2020	895	220	1 115	(445)	670
<i>Compris dans le compte de résultat consolidé</i>					
Coût des services rendus	21	7	28	—	28
Charges (produits) d'intérêts	13	6	19	(8)	11
Coûts des services passés	—	2	2	—	2
Comptabilisation immédiate des gains survenant au cours de l'exercice	—	2	2	—	2
Charges administratives	—	—	—	2	2
<i>Compris dans les autres éléments du résultat global consolidé</i>					
Réévaluations en raison des éléments suivants :					
– rendement réel diminué des intérêts sur les actifs du régime	—	—	—	(28)	(28)
– changements d'hypothèses financières	51	16	67	—	67
– changements d'hypothèses démographiques	(6)	(4)	(10)	—	(10)
– pertes au titre de l'expérience	(4)	1	(3)	—	(3)
Effets des variations des taux de change	(27)	(17)	(44)	20	(24)
<i>Compris dans le tableau des flux de trésorerie consolidé</i>					
Prestations versées	(41)	(18)	(59)	34	(25)
Cotisations du Groupe	—	—	—	(28)	(28)
Cotisations des participants aux régimes	4	1	5	(5)	—
Au 31 décembre 2020	906	216	1 122	(458)	664

Au 31 décembre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Obligations au titre des prestations définies			Actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies
	Prestations de retraite	Autres avantages	Total		
Au 1er janvier 2019	789	201	990	(380)	610
<i>Compris dans le compte de résultat consolidé</i>					
Coût des services rendus	17	7	24	—	24
Charges (produits) d'intérêts	18	8	26	(10)	16
Coûts des services passés	(2)	1	(1)	—	(1)
Comptabilisation immédiate des gains survenant au cours de l'exercice	—	2	2	—	2
Charges administratives	—	—	—	2	2
<i>Compris dans les autres éléments du résultat global consolidé</i>					
Réévaluations en raison des éléments suivants :					
– rendement réel diminué des intérêts sur les actifs du régime	—	—	—	(54)	(54)
– changements d'hypothèses financières	101	25	126	—	126
– changements d'hypothèses démographiques	(2)	(2)	(4)	—	(4)
– pertes au titre de l'expérience	(3)	(6)	(9)	—	(9)
Effets des variations des taux de change	16	3	19	(11)	8
<i>Compris dans le tableau des flux de trésorerie consolidé</i>					
Prestations versées	(43)	(20)	(63)	38	(25)
Cotisations du Groupe	—	—	—	(25)	(25)
Cotisations des participants aux régimes	4	1	5	(5)	—
Au 31 décembre 2019	895	220	1 115	(445)	670

23.6 Modifications du régime d'avantages

En 2018, le Groupe a annoncé un plan de transfert de certains participants du régime médical et d'assurance vie pour retraités de Constellium Rolled Products Ravenswood LLC (« le Régime ») d'un programme soutenu par la Société vers un réseau de santé tiers qui offre des avantages similaires à plus faibles coûts. Ce changement d'avantages a conduit à la comptabilisation d'un gain de 36 million d'euros découlant des coûts des services passés négatifs, réduits de 3 millions d'euros en 2019 et 2 million d'euros en 2020 pour refléter les retards enregistrés dans le calendrier prévu de mise en œuvre (voir la note 23.7 Litiges lié au régime d'autres avantages postérieurs à l'emploi de Ravenswood).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Groupe a décidé de mettre fin au régime de soins de santé pour les participants actifs de l'une de ses entités françaises à compter du 1er octobre 2019, ce qui a entraîné une diminution de l'obligation au titre des prestations définies et la comptabilisation d'un gain de 2 millions d'euros découlant des coûts des services passés négatif. De plus, le Groupe a proposé une option forfaitaire aux anciens salariés de Constellium Rolled Products Ravenswood LLC avec des avantages différés. Cela s'est traduit à la fois par une diminution de l'obligation au titre des prestations définies et par la constatation d'un gain de 3 millions d'euros sur le coût des services passés négatif.

23.7 Litiges lié au régime d'autres avantages postérieurs à l'emploi de Ravenswood

Le syndicat United Steelworkers Local Union 5668 (le « Syndicat ») conteste les modifications apportées au régime d'autres avantages postérieurs à l'emploi et a intenté des poursuites judiciaires contre Constellium Rolled Products Ravenswood, LLC ("Ravenswood") devant une cour de district fédérale de Virginie Occidentale (la « Cour ») visant à faire interdire les modifications du régime et à intenter un arbitrage. La Cour a rendu une ordonnance en décembre 2018, interdisant à Ravenswood de mettre en œuvre les modifications du régime d'autres avantages postérieurs à l'emploi en attendant l'issue de l'arbitrage. En septembre 2019, l'arbitre a rendu une décision à l'encontre de Ravenswood et qui donnait raison aux griefs du Syndicat. Ravenswood a déposé une requête devant la Cour pour faire annuler cette décision qui a été rejetée en juin 2020. En juillet 2020, Ravenswood a fait appel de ce rejet auprès de la cour d'appel du quatrième circuit et la décision de cette cour est toujours en attente. Le Groupe a l'intention de continuer à défendre vigoureusement sa position juridique, qu'il considère

comme solide et qu'il est probable que Ravenswood aura, in fine, gain de cause et sera en mesure de mettre en œuvre les modifications du régime d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

De plus, en 2019, le Syndicat a déposé un grief contestant la limitation actuelle de l'engagement de Ravenswood quant à la prise en charge des coûts médicaux de l'assurance maladie des retraités de moins de 65 ans. L'arbitrage s'est tenu en août 2020, les conclusions ont été soumises et l'arbitre a rendu sa décision le 4 novembre 2020 rejetant le grief du Syndicat. Le Syndicat avait jusqu'au 2 février 2021 pour faire appel de cette décision mais il ne l'a pas fait, en conséquence de quoi ce litige est considéré comme clos.

23.8 Obligations nettes au titre des prestations définies par pays

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2020			2019		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif net au titre des prestations définies	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif net au titre des prestations définies
France	168	(5)	163	161	(3)	158
Allemagne	143	(1)	142	144	(1)	143
Suisse	310	(223)	87	299	(214)	85
États-Unis	500	(229)	271	510	(227)	283
Autres pays	1	—	1	1	—	1
Total	1 122	(458)	664	1 115	(445)	670

23.9 Catégories d'actifs du régime

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2020			2019		
	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	—	8	5	—	5
Actions	109	64	173	119	51	170
Obligations	106	103	209	102	105	207
Biens immobiliers	8	46	54	14	37	51
Divers	1	13	14	1	11	12
Total de la juste valeur des actifs du régime	232	226	458	241	204	445

23.10 Flux de trésorerie

Les cotisations prévues au régime de retraite et autres prestations s'élèvent à respectivement 24 millions d'euros et 15 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les futurs versements de prestations, soit par la caisse de retraite ou directement par la Société, aux bénéficiaires s'établissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Estimation des versements de prestations
Exercices se terminant les 31 décembre	
2021	49
2022	48
2023	49
2024	53
2025	52
2026 à 2030	275

Au 31 décembre 2020, l'échéance moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 14,2 ans (2019 : 14,1 ans).

NOTE 24 -PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais au titre des fermetures et des mesures environnementales correctives	Frais de restructuration	Frais liés aux litiges et autres coûts	Total
Au 1er janvier 2020	90	4	28	122
Dotation	2	13	7	22
Reprise avec utilisation	(1)	(10)	(1)	(12)
Reprise sans utilisation	(2)	(1)	(7)	(10)
Reprise liée aux effets d'actualisation	2	—	—	2
Effets des variations des taux de change	(3)	—	—	(3)
Transfert	—	—	—	—
Au 31 décembre 2020	88	6	27	121
Courantes	7	4	12	23
Non courantes	81	2	15	98
Total des provisions	88	6	27	121

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais au titre des fermetures et des mesures environnementales correctives	Frais de restructuration	Frais liés aux litiges et autres coûts	Total
Au 1er janvier 2019	83	3	54	140
Application d'IFRIC 23	—	—	(20)	(20)
Dotation	1	2	6	9
Reprise avec utilisation	(2)	(1)	(4)	(7)
Reprise sans utilisation	(1)	—	(4)	(5)
Reprise liée aux effets d'actualisation	4	—	—	4
Effets des variations des taux de change	2	—	—	2
Transfert	3	—	(4)	(1)
Au 31 décembre 2019	90	4	28	122
Courantes	7	2	14	23
Non courantes	83	2	14	99
Total des provisions	90	4	28	122

Frais au titre des fermetures et des mesures environnementales correctives

Le Groupe comptabilise des provisions pour la valeur actualisée estimée des coûts de ses obligations en matière de nettoyage environnemental et des fermetures, ainsi que de ses efforts de restauration en fonction de la valeur actualisée nette des coûts futurs estimés du démantèlement et de la démolition des infrastructures ainsi que de l'enlèvement des matières résiduelles des zones perturbées. Au 31 décembre 2020, le taux d'actualisation moyen était négatif. Une augmentation de 500 points de base du taux d'actualisation ne modifierait pas la provision de plus de 1 million d'euros.

Ces provisions devraient être réglées au cours des 40 prochaines années selon la nature de la perturbation et des mesures correctives techniques.

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration s'élèvent pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à 13 million d'euros relatifs à des réductions d'effectifs aux États-Unis et en Europe.

Litiges et autres frais

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Litiges	21	21
Demandes de prestations pour maladies (A)	5	4
Divers	1	3
Total des provisions pour réclamations juridiques et autres frais	27	28

- (A) Depuis le début des années 1990, certaines activités des entreprises du Groupe ont fait l'objet de réclamations et de poursuites en France relatives à des maladies professionnelles découlant de l'exposition présumée à l'amiante, comme le mésothéliome et l'amiantose. Il est fréquent que l'instruction et la résolution de ces réclamations durent de nombreuses années étant donné que la période de latence pour contracter ces maladies est généralement de 25 à 40 ans. Pour ce type de réclamations, c'est aux organismes de la sécurité sociale de chaque pays de déterminer si une réclamation est admissible à titre de réclamation pour maladie professionnelle. Si c'est le cas, le Groupe doit transiger ou défendre sa position devant les tribunaux. Au 31 décembre 2020, sept cas dans lesquels les demandeurs soutiennent qu'une faute inexcusable a été commise par l'employeur sont en cours (comparé à sept au 31 décembre 2019), la moyenne par réclamation étant d'environ 0,3 million d'euros. Le montant versé par réclamation était, en moyenne, en 2020, d'environ 0,7 million d'euros et, en 2019, inférieur à 0,1 million d'euros. Il n'est pas prévu que la résolution de ces litiges et de ces poursuites ait une incidence notable sur les futurs résultats liés aux activités poursuivies, sur la situation financière ou sur les flux de trésorerie du Groupe.

Éventualités

Le Groupe fait l'objet, et pourrait faire l'objet, de diverses poursuites, réclamations et procédures relatives à des réclamations de clients, à la responsabilité du fait des produits et des discussions avec les salariés et retraités et autres affaires commerciales. Le Groupe constitue des provisions pour les litiges en cours lorsqu'il détermine qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que ces montants peuvent être raisonnablement estimés. Dans certains cas, les enjeux soulevés sont ou peuvent être très complexes et faire l'objet d'incertitudes importantes et les montants réclamés sont et peuvent être importants. Par conséquent, la probabilité de perte et une estimation des dommages-intérêts sont et peuvent être difficiles à déterminer. Dans des cas exceptionnels, lorsque le Groupe considère que l'information divulguée au sujet des provisions et des éventualités pourrait lui causer un préjudice sérieux, les informations présentées se limitent à la nature générale du litige.

Le Groupe faisait l'objet d'un arbitrage intenté par un client qui soutenait qu'à la suite de livraisons de produits défectueux par Constellium, il avait subi des dommages importants. Le Groupe a considéré que cette réclamation était sans fondement aussi bien du point de vue technique et que du point de vue juridique, et a conclu qu'il était improbable qu'une perte soit engagée. Le litige a été résolu de manière satisfaisante en 2020.

NOTE 25 - ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT HORS TRÉSORERIE

Les immobilisations corporelles acquises au moyen de contrats de location et de financement externes se sont élevées à respectivement 66 millions d'euros, 75 millions d'euros et 28 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018. Ces contrats de location et de financement sont exclus du tableau des flux de trésorerie, s'agissant d'activités d'investissement hors trésorerie.

La juste valeur des actions gratuites s'est établie à respectivement 14 millions d'euros, 8 millions d'euros et 8 million d'euro pour les exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018. Elle est exclue du tableau des flux de trésorerie s'agissant d'activités de financement hors trésorerie.

NOTE 26 - CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élevait à 2 799 253,44 euros et était constitué de 139 962 672 actions ordinaires, d'une valeur nominale de deux centimes d'euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie. Chaque action donne droit à un vote.

	Nombre d'actions	(en millions d'euros)	
		Capital social	Prime d'émission
Au 1er janvier 2020	137 867 418	3	420
Nouvelles actions émises (A)	2 095 254	—	—
Au 31 décembre 2020	139 962 672	3	420

(A) Constellium SE a émis et octroyé 2 095 254 actions ordinaires à certains employés et mandataires sociaux dans le cadre des plans de rémunération fondée sur des actions.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 il y avait 6 402 289 actions ordinaires potentielles qui pouvaient avoir impact dilutif, mais ont été considérées comme antidilutives en raison d'un résultat négatif.

NOTE 27 - AIDES GOUVERNEMENTALES EN LIEN AVEC LA COVID-19

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe a reçu des aides gouvernementales sous diverses formes, dont des facilités de crédit garanties par l'État en France, Allemagne, et Suisse (voir NOTE 20 - Emprunts), ainsi que des subventions pour compenser le coût des salariés au chômage partiel en raison de la crise du COVID-19 dans diverses juridictions. Ces subventions ont été comptabilisées lorsqu'il était raisonnablement certain qu'elles seraient perçues, et que toutes les conditions nécessaires seraient remplies. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, un montant de 22 millions d'euros a été comptabilisé en réduction des charges liées aux avantages du personnel.

NOTE 28 - ENGAGEMENTS

Engagements de location non résiliables

Les engagements de location non résiliables concernent le total des paiements minimums au titre des contrats de location au titre des baux non résiliables non capitalisés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Moins de 1 an	6	5
De 1 an à 5 ans	11	10
Plus de 5 ans	5	1
Total des engagements de location non résiliables	22	16

Engagements au titre des dépenses d'immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Logiciels	1	2
Immobilisations corporelles	48	89
Total des engagements au titre des dépenses d'immobilisations corporelles et incorporelles	49	91

NOTE 29 - PARTIES LIÉES

Filiales et sociétés affiliées

Une liste des principales sociétés contrôlées par le Groupe est présentée à la NOTE 31 - Filiales et secteurs d'activité. Les transactions entre sociétés consolidées sont éliminées lors de la préparation des comptes consolidés.

Actionnaires

Le 13 mai, 2020, une de nos entités françaises a contracté une facilité de crédit auprès d'un syndicat de banques (la Facilité de Crédit Française PGE) pour un montant total maximum de 180 millions d'euros, garanti à hauteur de 80 % par l'État français. Bpifrance Financement, une société affiliée d'un des actionnaires de Constellium SE, Bpifrance Participations S.A. a contribué en tant que prêteur à hauteur de 30 millions d'euros à la Facilité de Crédit Française PGE.

Le 28 mars 2018, Constellium Issoire a conclu une facilité de crédit renouvelable non assortie de sûretés, d'un montant de 10 millions d'euros et d'une durée de 3 ans avec Bpifrance Financement. Au 31 décembre 2020, la capacité d'emprunt au titre de cette facilité de crédit renouvelable s'élève à 3 millions d'euros.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction effectivement présents en 2020.

Les membres du comité de direction sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'entité et relevant directement du directeur général.

Les coûts indiqués ci-après représentent la rémunération et les avantages sociaux des principaux dirigeants :

- Les avantages du personnel à court terme comprennent le salaire de base et les primes.
- La rémunération des administrateurs comprend la rémunération annuelle, les jetons de présence aux réunions du conseil d'administration et des comités ainsi que la rémunération en numéraire pour l'année 2020 en lieu et place de la précédente livraison d'actions.

- La rémunération fondée sur des actions comprend la partie de la charge comptabilisée selon IFRS 2 attribuée aux principaux dirigeants.
- Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent principalement les coûts découlant des régimes de retraite.
- Les prestations de cessation d'emploi comprennent les coûts de départ.

Par conséquent, la rémunération globale des principaux dirigeants du Groupe se compose des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2020	2019	2018
Avantages du personnel à court terme	9	9	9
Rémunération des administrateurs	1	1	1
Rémunération fondée sur des actions	10	10	6
Avantages postérieurs à l'emploi	—	—	—
Prestations de cessation d'emploi	—	—	—
Cotisations sociales à la charge de l'employeur	1	1	1
Total	21	21	17

NOTE 30 - RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Description des régimes

« Performance-Based Restricted Stock Units » (donnant lieu à la livraison d'actions)

La Société a attribué périodiquement des unités/instruments donnant lieu à la livraison d'actions dénommées "Performance-Based Restricted Stock Units" (PSUs) à certains employés. Les droits rattachés à ces PSUs sont acquis au terme d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution si les conditions suivantes sont remplies :

- Une condition d'acquisition des droits selon laquelle les bénéficiaires doivent être salariés de la Société sans interruption, jusqu'à la fin de la période d'acquisition des droits ; et
- Pour les PSUs attribuées en 2016, une condition de performance, conditionnelle au rendement total pour les actionnaires (Total Stockholder Return, TSR) de Constellium au cours des périodes d'évaluation par rapport au TSR d'un groupe déterminé de sociétés comparables. Les droits liés à ces PSUs sont acquis, selon le TSR à chaque période d'évaluation, en fonction d'un multiplicateur d'acquisition des droits se situant entre 0 % et 300 % ;
- Pour les PSUs attribuées de 2017 à 2020, une condition de performance, conditionnelle au TSR de Constellium au cours des périodes d'acquisition des droits par rapport au TSR d'indices déterminés. Les droits liés aux PSUs seront finalement acquis en fonction d'un multiplicateur d'acquisition des droits se situant entre 0 % et 200 %.

Le TSR des PSUs attribuées en mars 2016, en mai 2016, en août 2016 et en novembre 2016 s'est établi respectivement à 115,9 %, 98,1 %, 191,6 % et 223,8 % pour leur première période d'évaluation, à 229,9 %, 217,2 %, 282,2 % et 148,7 % pour leur deuxième période d'évaluation et à 108,4 %, 125,4 %, 230,4 % et 286,4 % lors de leur troisième période d'évaluation, soit respectivement 184 469 actions supplémentaires potentielles en 2017, 433 032 actions supplémentaires potentielles en 2018, et 248 230 actions supplémentaires potentielles en 2019.

Les PSUs ont été acquises en mars 2019, mai 2019, août 2019 et novembre 2019 et 684 329 actions, 123 336 actions, 434 256 actions et 516 141 actions, respectivement, ont été attribuées respectivement aux bénéficiaires.

Le TSR des PSUs attribuées en juillet 2017 s'est établi à 186,8 %. Les PSUs ont été acquises en juillet 2020 et 1 458 985 actions ont été attribuées aux bénéficiaires.

Le tableau suivant présente les données d'entrée du modèle utilisé pour les PSUs attribuées en 2020 et 2019:

	PSUs avril 2020	PSUs mai 2019
Juste valeur à la date d'attribution (en euros)	6,65	10,44
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	4,64	7,10
Rendement de l'action	—	—
Volatilité attendue (A)	63 %	52 %
Taux d'intérêt sans risque (rendement des obligations du gouvernement des États-Unis)	0,36 %	2,29 %
Modèle utilisé	Monte Carlo	Monte Carlo

(A) Les volatilités de la Société et des sociétés comprises dans les indices ont été estimées à partir des volatilités historiques observées sur une période égale à la période d'acquisition des droits rattachés aux PSUs.

« Restricted Stock Units » (donnant lieu à la livraison d'actions)

La Société a attribué des unités/instruments donnant lieu à la livraison d'actions dénommées « *Restricted Stock Units* » (RSUs) à un certain nombre d'employés à condition que les bénéficiaires demeurent salariés du Groupe sans interruption à partir de la date d'attribution jusqu'à la fin de la période d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits est de trois ans.

La juste valeur des RSUs attribuées aux termes des régimes susmentionnés correspond au cours du marché à la date d'attribution.

« Equity Awards » (donnant lieu à la livraison d'actions)

En 2019, des unités/instruments donnant lieu à la livraison d'actions dénommées (« *Equity Awards* ») ont été accordés aux membres non-exécutifs du conseil d'administration de la Société. Ces *Equity Awards* seront acquis par tranches égales au plus tôt entre (i) le premier anniversaire de l'attribution, ou (ii) la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette année, et au plus tôt entre (i) le deuxième anniversaire de l'attribution, ou (ii) la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette année, sous réserve de la continuité de service des membres.

La juste valeur des *Equity Awards* attribués aux termes du régime correspond au cours du marché à la date d'attribution.

En 2020, aucun *Equity Award* n'a été accordé aux membres non-exécutifs du conseil d'administration de la Société.

Charge comptabilisée au cours de l'exercice

Conformément à IFRS 2, la rémunération fondée sur des actions est passée en charges sur la période d'acquisition des droits. L'estimation de cette charge repose sur la juste valeur d'une action ordinaire potentielle à la date d'attribution. La charge totale relative aux actions ordinaires potentielles pour les exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018 s'élève respectivement à 15 millions d'euros, 16 millions d'euros et 12 millions d'euros.

Variation des actions potentielles

Le tableau suivant présente le nombre d'actions et la variation des actions :

	PSUs		RSUs		Equity Awards	
	Actions potentielles	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution par action	Actions potentielles	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution par action	Actions potentielles	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution par action
Au 1er janvier 2019	3 085 164	€ 10,45	1 312 524	€ 8,47	57 913	€ 8,31
Attribuées	1 028 342	€ 10,44	899 926	€ 7,10	73 799	€ 8,39
Surperformantes	248 230	€ 8,94	—	€ —	—	€ —
Droits acquis	(1 758 062)	€ 7,97	(106 000)	€ 4,55	(42 559)	€ 7,60
Annulées	(84 380)	€ 8,02	(39 947)	€ 8,31	(9 627)	€ 8,71
Au 31 décembre 2019	2 519 294	€ 12,11	2 066 503	€ 8,08	79 526	€ 8,71
Attribuées (A)	1 049 839	€ 6,65	910 047	€ 4,64	—	€ —
Surperformantes (B)	677 944	€ 11,52	—	€ —	—	€ —
Droits acquis	(1 458 985)	€ 11,52	(589 655)	€ 7,50	(46 614)	€ 8,94
Annulées (C)	(193 765)	€ 10,94	(154 984)	€ 7,37	—	€ —
Au 31 décembre 2020	2 594 327	€ 10,17	2 231 911	€ 6,88	32 912	€ 8,39

(A) Pour les PSUs, le nombre d'actions potentielles attribuées est présenté en utilisant un multiplicateur d'acquisition des droits de 100 %.

(B) Lorsque le rendement total pour les actionnaires est supérieur au multiplicateur d'acquisition des droits de 100 %, les actions potentielles supplémentaires sont présentées comme des actions sur performantes.

(C) Pour les actions potentielles liées aux PSUs, 193 765 d'entre elles ont été annulées à la suite du départ de certains bénéficiaires et aucune d'entre elles n'a été annulée en raison du non-respect des conditions de performance.

NOTE 31 - FILIALES ET SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-après présente les sociétés affiliées au Groupe qui sont des personnes morales incluses dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020.

Entité	Pays	% de la participation du Groupe	Méthode de la consolidation
Secteur d'activité croisé			
Constellium Singen GmbH (AS&I and P&ARP)	Allemagne	100 %	Globale
Constellium Valais S.A. (AS&I and A&T)	Suisse	100 %	Globale
AS&I			
Constellium Automotive USA, LLC	États-Unis	100 %	Globale
Constellium Engley (Changchun) Automotive Structures Co Ltd.	Chine	54 %	Globale
Constellium Extrusions Decin S.r.o.	République tchèque	100 %	Globale
Constellium Extrusions Deutschland GmbH	Allemagne	100 %	Globale
Constellium Extrusions Landau GmbH	Allemagne	100 %	Globale
Constellium Extrusions Burg GmbH	Allemagne	100 %	Globale
Constellium Extrusions France S.A.S.	France	100 %	Globale
Constellium Extrusions Levice S.r.o.	Slovaquie	100 %	Globale
Constellium Automotive Mexico, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	100 %	Globale

Constellium Automotive Mexico Trading, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	100 %	Globale
Astrex Inc	Canada	50 %	Globale
Constellium Automotive Zilina S.r.o.	Slovaquie	100 %	Globale
Constellium Automotive Nanjing Co Ltd	Chine	100 %	Globale
Constellium Automotive Spain SL	Espagne	100 %	Globale
Constellium UK Limited	Royaume-Uni	100 %	Globale
A&T			
Constellium Issoire S.A.S.	France	100 %	Globale
Constellium Montreuil Juigné S.A.S.	France	100 %	Globale
Constellium China Limited	Chine	100 %	Globale
Constellium Japan KK	Japon	100 %	Globale
Constellium Rolled Products Ravenswood, LLC	États-Unis	100 %	Globale
Constellium Ussel S.A.S.	France	100 %	Globale
AluInfra Services SA (A)	Suisse	50 %	Globale
P&ARP			
Constellium Deutschland GmbH	Allemagne	100 %	Globale
Constellium Rolled Products Singen GmbH KG	Allemagne	100 %	Globale
Constellium Property and Equipment Company, LLC	États-Unis	100 %	Globale
Constellium Neuf Brisach S.A.S.	France	100 %	Globale
Constellium Muscle Shoals LLC	États-Unis	100 %	Globale
Constellium Holding Muscle Shoals LLC	États-Unis	100 %	Globale
Constellium Muscle Shoals Funding II LLC	États-Unis	100 %	Globale
Listerhill Total Maintenance Center LLC	États-Unis	100 %	Globale
Constellium Metal Procurement LLC	États-Unis	100 %	Globale
Constellium Bowling Green LLC	États-Unis	100 %	Globale
Rhenaroll	France	50 %	Mise en équivalence
Holdings & Corporate			
C-TEC Constellium Technology Center S.A.S.	France	100 %	Globale
Constellium Finance S.A.S.	France	100 %	Globale
Constellium France III	France	100 %	Globale
Constellium France Holdco S.A.S.	France	100 %	Globale
Constellium International	France	100 %	Globale
Constellium Paris S.A.S.	France	100 %	Globale
Constellium Germany Holdco GmbH & Co. KG	Allemagne	100 %	Globale
Constellium Germany Verwaltungs GmbH	Allemagne	100 %	Globale
Constellium U.S. Holdings I, LLC	États-Unis	100 %	Globale
Constellium US Intermediate Holdings LLC	États-Unis	100 %	Globale
Constellium Switzerland AG	Suisse	100 %	Globale
Constellium Treuhand UG	Allemagne	100 %	Globale
Engineered Products International S.A.S.	France	100 %	Globale

(A) AluInfra Services SA, joint-venture créée avec Novelis en juillet 2018, est incluse dans le périmètre de consolidation en tant qu'entreprise commune et n'est pas significative dans les comptes consolidés du Groupe.

NOTE 32 - SOCIÉTÉ MÈRE

Bilan de Constellium SE (société mère uniquement)

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2020	2019
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	—
Créances clients et autres créances	172	200
Autres actifs financiers	34	37
	206	237
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	—	—
Actifs financiers	2 011	2 002
Participations dans les filiales	173	159
Créances clients et autres créances	38	27
Actifs d'impôt différé	15	1
	2 237	2 189
Total de l'actif	2 443	2 426
Passif		
Passifs courants		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	6	6
Impôt exigible	13	45
Autres passifs financiers	30	33
	49	84
Passifs non courants		
Emprunts	1 901	1 954
Passif d'impôt différé	77	19
	1 978	1 973
Total du passif	2 027	2 057
Capitaux propres		
Capital social	3	3
Prime d'émission	429	429
Cumul des résultats non distribués	(116)	(153)
Autres réserves	68	53
Résultat net	32	37
Total des capitaux propres	416	369
Total du passif et des capitaux propres	2 443	2 426

Compte de résultat global de Constellium SE (société mère uniquement)

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	3	3	3
Marge brute	3	3	3
Frais de vente et d'administration	(14)	(19)	(15)
Charges liées aux avantages du personnel	(3)	(3)	(3)
Résultat découlant des activités récurrentes	(14)	(19)	(15)
Autres produits	—	—	—
Autres charges	—	(3)	(3)
Résultat d'exploitation	(14)	(22)	(18)
Résultat financier net	31	41	80
Résultat avant impôt	17	19	62
Impôt sur le résultat	15	18	25
Résultat net	32	37	87
Autres éléments du résultat global	—	—	—
Total du résultat global	32	37	87

Tableau des flux de trésorerie de Constellium SE (société mère uniquement)

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2020	2019	2018
Résultat net	32	37	87
Ajustements			
Charges financières nettes	(31)	(41)	(80)
Dividendes reçus	—	—	—
Impôt sur le résultat	(15)	(18)	(25)
Variation du fonds de roulement			
Créances clients et autres créances	(2)	27	—
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	—	2	—
Intérêts versés	(114)	(115)	(102)
Intérêts reçus	139	143	134
Impôt sur le résultat reçu	18	50	—
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	27	85	14
Participations dans les filiales	—	—	(1)
Compte courant auprès des filiales et parties liées	29	(135)	(13)
Prêts accordés aux filiales et parties liées	(290)	—	—
Remboursement des prêts accordés aux filiales et parties liées	150	150	—
Frais de rachat reçus des filiales	—	—	—
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(111)	15	(14)
Produit net de l'émission d'actions	—	—	—
Produit de l'émission d'Emprunts Obligataires Senior	290	—	—
Remboursement d'Emprunts Obligataires Senior	(200)	(100)	—
Paiement des frais de rachat	—	—	—
Paiement lié aux coûts de financement différés	(6)	—	—
Gains (pertes) de change réalisés	—	—	—
Divers	—	—	—
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de financement	84	(100)	—
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	—	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	—	—	—
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	—	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	—	—	—

Base d'établissement

Seules les informations financières de la société mère, soit Constellium SE, figurant dans les présents comptes sont établies conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et approuvées par l'Union européenne. Les méthodes comptables adoptées pour la préparation de ces informations financières résumées de la société mère sont identiques à celles adoptées dans les comptes consolidés dont il est question à la NOTE 2 - Résumé des principales méthodes comptables, à l'exception de la méthode du coût qui a été utilisée pour comptabiliser les participations dans les filiales.

Au 31 décembre 2020, Constellium SE n'avait aucun risque éventuel important en cours.

Une description des emprunts de la société mère uniquement, soit Constellium SE, et des dates d'échéance correspondantes est fournie à la NOTE 20 - Emprunts. Les autres passifs financiers représentent les intérêts à payer sur les emprunts.

Les actifs financiers non-courants sont des prêts à Constellium International et à Constellium France Holdco, et les autres actifs financiers courants sont les intérêts non-échus associés à ces prêts.

NOTE 33 - ACQUISITION DE CONSTELLIUM BOWLING GREEN

Constellium détenait une participation de 51 % dans la joint-venture Constellium-UACJ ABS LLC, créée en 2014. La société a débuté son activité en 2016 dans une usine située à Bowling Green dans le Kentucky, dans le but de fournir des tôles en aluminium à l'industrie automobile nord-américaine. A la date de sa création, nous avions déterminé que, selon les termes de l'accord de joint-venture, nous ne contrôlions pas Constellium-UACJ ABS LLC, car nos droits existants associés au processus de décision ne nous donnaient pas le pouvoir de diriger les activités de gestion de la société de manière unilatérale. Par conséquent, Constellium n'avait pas le pouvoir sur la joint venture jusqu'au 10 janvier 2019.

L'acquisition de la participation de 49 % dans Constellium-UACJ ABS LLC a été réalisée le 10 janvier 2019, nous permettant de renforcer notre position sur le marché nord-américain des produits laminés automobiles. La société a été renommée Constellium Bowling Green LLC ("Bowling Green") et est consolidée depuis 2019.

Selon IFRS 3, Regroupements d'entreprises, Constellium a comptabilisé à leur juste valeur les actifs acquis et les passifs repris à la date d'acquisition. Le tableau suivant présente le goodwill découlant de la répartition du prix d'acquisition aux actifs acquis et aux passifs repris de Bowling Green au 10 janvier 2019 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4
Créances clients et autres créances	49
Stocks	65
Immobilisations corporelles	165
Actifs d'impôt différé	3
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(41)
Emprunts	(75)
Actifs nets acquis à la juste valeur	170
Goodwill	24
Contrepartie totale	194

La contrepartie totale comprend un montant en trésorerie de 87 millions d'euros payé pour l'acquisition de la participation de 49 % dans Bowling Green, un montant de 69 millions d'euros représentant la juste valeur de la participation que Constellium détenait déjà dans Bowling Green et un montant de 38 millions d'euros correspondant au règlement effectif des créances clients existantes de Bowling Green.

Les immobilisations corporelles, les stocks, et les emprunts ont été réévalués à leur juste valeur. Le goodwill de 24 millions d'euros représente les synergies attendues et fera l'objet d'un amortissement fiscal sur une période de 15 ans.

Compte tenu des marchés desservis et de leurs principaux clients et principales gammes de produits, les activités de Bowling Green et ses actifs et passifs correspondants font partie du secteur opérationnel Produits laminés - Emballage et Automobile (P&ARP).

Les coûts d'acquisition ont été passés en charges au poste Autres produits (charges) opérationnels nets dans le compte de résultat consolidé (1 million d'euros en 2019).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires de Bowling Green s'est établi à 333 millions d'euros et la perte nette, à 48 millions d'euros.

NOTE 34 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Au cours du premier trimestre de 2021, Constellium SE a émis un Emprunt Obligataire Senior lié au développement durable d'un montant de 500 millions de dollars au taux de 3,750 % et à échéance en 2029. Le produit net de l'émission a été utilisé avec des fonds en banque pour racheter ou rembourser l'Emprunt Obligataire Senior de 650 millions de dollars au taux de 6,625 % et à échéance en 2025, ainsi que les frais et dépenses associés.

Au cours du premier trimestre de 2021, la maturité de la Facilité de crédit assortie de sûretés sur stocks a été étendue jusqu'en avril 2023.